

Bellelay : traditions, monuments, histoire

Autor(en): **Mandelert, P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **9 (1857)**

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549550>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

III. BELLELAY.

Traditions, monuments, histoire,

par P. MANDELERT.

Excepté ce que l'on trouve dans les *Annales des Prémontrés* (*) et quelques courtes notices éparses, on ne connaît pas d'histoire de Bellelay. Cependant on lit dans un manuscrit inédit, (**) intitulé : *Histoire abrégée de Bellelay* : « Voilà ce que l'on trouve dans les *Annales de Bellelay*, qu'un auteur contemporain a mises en langue vulgaire. » Ceci prouverait donc que l'histoire de Bellelay a été publiée en langue française et que de nos jours il ne resterait plus trace de cette histoire.

Je n'ai pas la prétention d'écrire l'histoire de Bellelay. J'ai voulu seulement réunir, avec les faits déjà connus, ceux que j'ai puisés dans des manuscrits inédits recueillis ici et dans les environs, trop heureux si la réunion de ces divers matériaux peut être de quelque utilité à une plume plus exercée que la mienne pour retracer la vie de cette abbaye.

Des origines du monastère de Bellelay. (*)**

« J'ai cru devoir vous raconter un fait digne de la mémoire non-seulement des hommes de notre temps mais encore de ceux de tous les siècles. Comme beaucoup d'erreurs se sont glissées dans cette histoire par suite du grand nombre de narrateurs qui l'ont transmise jusqu'à nous, je veux vous la faire connaître d'après les témoignages les plus dignes de foi.

» J'abuserai donc de votre patience, religieux auditeurs, en vous racontant non point la fable de Milet, ni le rêve d'un homme plongé

(*) *Sacri et canonici ordinis Præmonstratensis Annales*, par C. L. Hugo, abbé d'Étival. Nancy 1754, 2 vol. — Cet ouvrage se trouve à la bibliothèque impériale de Paris, où j'ai obtenu une traduction de l'article sur Bellelay.

(**) Ce manuscrit, sans nom d'auteur, paraît avoir été écrit vers la fin du 18^e siècle. Il a été retrouvé, après de longues recherches, par M. Rossé, curé à Saulcy, qui a bien voulu me l'offrir.

(***) Traduit d'un manuscrit latin de l'abbé Jean-George Voirol, mort en 1790. — Traduction due à l'obligeance de M. l'abbé Gousset, professeur à Marnay.

dans le sommeil, ni les fictions des poètes, mais (si la renommée ne m'induit point en erreur) une histoire véritable. Je vais donc vous faire connaître brièvement l'origine certaine de ce célèbre monastère de Bellelay.

» En compulsant les annales des anciens, je trouve qu'un certain comte Siginand, ou si vous l'aimez mieux Sigismond, se fit remarquer parmi les autres chanoines de l'église collégiale de Moutier-Granval, ou Grandvaux, placé à l'orient du nôtre, dont il est séparé par un espace d'environ trois heures de chemin. Or, pour le dire en un mot, cet homme brilla tellement par ses vertus et ses qualités éminentes qu'il fut élevé par le suffrage unanime de tous ses confrères, à la dignité de prévôt dans cette maison qui, au temps de Saint-Germain martyr, était un monastère, mais qui plus tard devint une florissante collégiale.

» Or, en l'an 1136, le personnage illustre que nous venons de citer, invité par une température d'une douceur charmante et brûlant du désir de se livrer au plaisir de la chasse, appelle ses serviteurs et leur ordonne de se préparer pour cet exercice. Bientôt ceux-ci obéissant avec la plus grande promptitude à l'ordre de leur maître, prennent leurs habits de chasse, préparent les arcs et les épieux, appellent leurs chiens. Pendant ce temps-là, leur maître dépose sa grande robe, et en revêt une plus courte et plus légère. Après avoir fait tous les préparatifs nécessaires pour une chasse des plus remarquables, le comte s'avance avec sa troupe vers des montagnes très-élevées; les chiens de chasse sont mis en liberté, le maître et les serviteurs se séparent. Il me semble voir ces animaux fidèles parcourir les gorges et les cavernes des montagnes, examiner attentivement tous les lieux, et enfin poursuivre la bête féroce en faisant entendre des aboiements violents et répétés. Voyez avec quelle rapidité ils parcourent les défilés, les vallées, les rochers, les collines, les forêts et les montagnes, afin d'atteindre leur proie! Les chasseurs sont pendant longtemps dans une vive attente, ils excitent les chiens, montent, descendent, courent; mais tout le fruit de ces nombreux efforts, c'est que (comme cela arrive fréquemment dans les montagnes du Jura) le serviteur perd de vue son compagnon, les chiens leur maître, et celui-ci tous les gens de sa suite. Il les perd tellement de vue, qu'il a beau les appeler à haute voix, qu'il fait en vain retentir les forêts de son cor de chasse, il ne peut se réunir à aucun de ses serviteurs; l'écho seul lui répond.

» Tandis qu'il songe à se tirer de ce mauvais pas, tout-à-coup, un monstre horrible, affreux, et d'une grandeur démesurée, s'offre à ses regards. Il s'avance d'un pas lent et grave; sa face est difforme, ses yeux creux; des dents d'une grandeur considérable se font remarquer à sa mâchoire inférieure, elles lui servent de défenses. Sa tête

et tout son corps sont couverts de poils longs et hérissés. A l'aspect de cette laie d'une grandeur et d'une difformité si extraordinaire, le chasseur est saisi d'effroi ; incertain sur son sort, mais très-assuré du danger qui le menace, il songe à la fuite. Mais déjà le monstre lui barre le passage ; c'est en vain qu'il cherche une issue quelque part ; la bête cruelle s'attache à ses pas. Dans une situation aussi désespérée, il ne prend conseil que de son audace ; l'animal va s'élançer sur lui, il le frappe de son épieu avec une telle adresse, l'atteint si bien que ce dernier tombe à terre semblable à une masse informe privée de vie. Les bois, les forêts, les cavernes des montagnes résonnent et tremblent au loin par suite de cette chute. Mais notre chasseur expérimenté, ne se confiant nullement à de tels animaux, se prépare à une lutte plus acharnée. Tout-à-coup, l'animal reprenant de nouvelles forces, vole avec rapidité, se précipite sur le chasseur prêt à le frapper, et il l'eut déchiré en mille pièces, si celui-ci ne se fût jeté un peu de côté. Ces animaux déchirent impitoyablement tout ce qu'ils atteignent dans leur course, mais ils regarderaient comme une honte de revenir sur leurs pas. L'animal poursuit donc en droite ligne son chemin, sans doute par la permission du Ciel ; il court pendant l'espace de deux heures dans une forêt très-épaisse et non interrompue.

» Siginand, pendant ce temps-là, poursuit cet animal avec d'autant plus d'ardeur qu'il paraît blessé plus gravement, qu'il est plus fatigué par sa course à travers les montagnes escarpées, et qu'il perd une plus grande quantité de sang. Brûlant donc du désir de l'abattre par un coup décisif, notre chasseur poursuit le monstre avec acharnement jusqu'à une certaine vallée, entourée de trois sommets de montagnes assez élevées. Des abîmes, des rochers et des cavernes en faisaient alors un séjour d'horreur ; des bois épais, des buissons et des arbres au feuillage sombre y répandaient une profonde obscurité. Le sol marécageux de cette vallée ne produisait que quelques plantes sauvages. Un ciel inclément et rigoureux, un froid continuel et non interrompu rendaient inhabitable aux hommes et même aux animaux les plus farouches ce lieu où nous voyons maintenant fleurir notre chère maison religieuse. Dans l'endroit même où s'élève maintenant la nouvelle chapelle, autrefois petit oratoire dédié à notre très-saint Père et législateur Norbert, Siginand pensant que le moment est opportun pour lancer son trait, fait à l'animal une blessure mortelle, puis tout joyeux, il dépèce sa proie, en n'oubliant point la part de ses compagnons.

» Mais, bientôt, revenu à lui-même, il examine les lieux et sent naître dans son âme la crainte et l'horreur. C'est en vain qu'il met en jeu toutes les forces de son esprit, il ne peut se rappeler par quel endroit il a pénétré dans ce labyrinthe, et il sait moins encore comment il pourra en sortir. Il sait seulement avec la plus grande certitude

qu'il est loin de son église, loin de ses serviteurs, loin de tout lieu habité ; il sait que le coucher du soleil approche, et c'est ce qui redouble sa frayeur. Persuadé par toutes ces raisons, qu'il ne faut pas tergiverser davantage, il cherche et il examine attentivement un chemin qui pourra le conduire à quelque bourgade, à quelque maison, à une habitation quelle qu'elle puisse être ; mais tous ses efforts sont inutiles, et tout couvert de sueur, il arrive au lieu d'où il était parti. La nuit est venue.

» Pendant ce temps-là, les serviteurs sont en proie à la plus vive inquiétude. Leur maître s'est-il égaré ? a-t-il regagné son manoir ? ils l'ignorent complètement. Ils poussent de grands cris pour faire connaître à leur maître leur présence, mais en vain ; alors ils retournent à sa demeure, persuadés qu'ils le trouveront ; mais ils sont trompés dans leur espérance ; car une fois arrivés, ils apprennent que leur maître n'est point encore de retour, et ils comprennent qu'il s'est complètement égaré. Une nouvelle aussi inattendue remplit d'effroi tous les serviteurs du comte ; les uns parcourent la maison dans tous les sens, d'autres se parlent à voix basse, d'autres remplissent l'habitation de leurs cris, tous demandent conseil et personne ne peut leur en donner.

» Les habitants de Moutier-Grandval, ignorant encore ce qui est arrivé, conjecturent cependant qu'un grand malheur est tombé sur la maison du comte. On fait les plus grands efforts pour le cacher et pour ne pas en laisser paraître le moindre indice au dehors ; mais enfin la douleur ne pouvant plus se contenir éclate en gémissements et annonce au public la calamité tombée sur la famille ; chacun connaît que Sigismond s'est perdu à la chasse. Bientôt chacun se livre à diverses conjectures et en fait part à ses voisins.

» Songez, se disaient-ils ensemble, songez à ce qui a pu arriver à notre maître depuis les longues heures qui ont suivi son départ. Sur ces montagnes élevées et dans ces vallées profondes, combien de lieux où notre maître a pu trouver un abri ! — « Mais, disaient d'autres, le même abîme, le même précipice, peut procurer à un homme un abri et aussi la mort. Nous sommes tous sujets à une multitude d'accidents ; l'un a trouvé la mort dans le sommeil et dans le lit le plus tranquille ; l'autre a trouvé sa fin dans la cause la plus minime ; le pied a manqué à un tel lorsqu'il voyageait dans une plaine bien unie. Songez combien notre maître a été exposé, au milieu de l'obscurité des forêts, à tomber dans un précipice, et à y perdre la vie ! Peut-être a-t-il succombé à une attaque de paralysie ou d'apoplexie, peut-être a-t-il été écrasé sous un arbre, sous un rocher, ou dévoré par une bête féroce. Il est donc inutile de chercher celui qui a pu se perdre de tant de manières et dans un si grand nombre de lieux divers. »

» Une seule chose semblait adoucir l'immense douleur des gens de

la maison du comte ; ils espéraient que peut-être il avait gagné Ulspergam (?) ou une autre maison de campagne. On emploie pour le retrouver tous les moyens que la prudence peut suggérer. On envoie des courriers dans la ville de Delémont et dans tous les villages placés au pied des montagnes afin d'apprendre quelque chose de nouveau au sujet de Siginand , mais tout est inutile. Le lendemain , au lever du soleil , ils sont de nouveau envoyés de différents côtés ; ils doivent tout parcourir, même les lieux les plus difficiles, afin de trouver les traces de leur maître, de découvrir l'abri où il est caché ou au moins le lieu qui recèle ses dernières dépouilles. Tous mettent la plus grande ardeur dans leurs recherches, et cependant leur maître n'est point retrouvé au bout de trois jours. Les compagnons du comte sont hors d'eux-mêmes ; tous les habitants du lieu sont plongés dans la consternation ; le deuil et les gémissements sont universels.

» Mais la plus grande douleur avait lieu dans la famille du prévôt ; sa sœur versait de si abondantes larmes qu'elle excitait la compassion de tous ; elle en venait aux dernières extrémités de la douleur ; elle se frappait la tête contre les murs et semblait vouloir chercher dans la mort la fin de ses peines.

» Pendant ce temps-là notre voyageur n'était pas agité d'un moindre souci. En effet , après avoir tenté tous les genres d'efforts , il ne pouvait éviter ce Carybde , ce Scylla, il ne pouvait sortir de ce labyrinthe où il se voyait exposé à périr accablé par la faim , par la soif et par tous les genres de souffrances , au milieu des fantômes et des spectres nocturnes. Songez quelles durent être ses transes dans une pareille position ! Sans doute qu'au milieu de ses angoisses il fit souvent entendre ces paroles : « Je vais mourir ici , privé de tout , succombant aux privations en tous genres. C'est donc là le fruit que j'ai tiré de tant de veilles pieuses, de tant de messes, de tant d'heures, de tant de rosaires que j'ai récités avec un si grand soin ? Voilà donc le fruit de mes nombreuses aumônes ? Où est donc cette espérance que j'avais en Dieu , cette confiance dans l'intercession de Saint-Germain et du grand Augustin ? Je vais mourir, et je n'ai aucun parent , aucun ami pour me consoler dans mes derniers instants , aucun prêtre pour m'assister dans ce moment suprême , pour entendre ma confession et m'administrer les derniers sacrements. »

» Prenez courage , bien-aimé seigneur, ne rejetez point les armes de la milice spirituelle , confiez toutes vos peines et le soin de votre salut à celui qui sut tirer Jonas du sein d'un monstre et des flots de la mer, qui sut conserver les trois enfants de Babylone au milieu d'une fournaise ardente , et il vous ramènera sain et sauf à votre demeure ! Ce n'est point le hasard qui vous a conduit dans ce labyrinthe inextricable , mais la prudence , la sagesse de celui qui gouverne le Ciel , la

terre et les enfers, de celui qui s'est servi de quelques hommes agrestes et grossiers pour fonder la ville éternelle, centre de son église. Il veut faire servir le malheur qui vous arrive, à la fondation d'un monastère qui sert d'asile à tant de vierges, à tant de confesseurs et à tant de martyrs; d'un monastère où vivent tant de religieux, liés par les vœux les plus sacrés; d'un monastère où ont vécu tant de saints religieux depuis plusieurs siècles. Là sera fondé un monastère célèbre de l'ordre de Saint Norbert; là vivront des religieux qui seront ensuite élevés sur le siège épiscopal de Bâle; là vivront ces religieux distingués, illustres dans toute la chrétienté, ces hommes aimés des Souverains-Pontifes, vénérés des Césars, admis au conseil des Princes et des Evêques. Ce lieu si inculte sera l'asile des Schnell, des Verner, des David, des George, des Frédéric, qui éclaireront et nourriront le peuple chrétien de leurs paroles, de leurs discours et de leurs exemples, qui réjouiront les anges par leur céleste psalmodie et feront la joie des habitants des cieux. Courage donc, héros chrétien, continuez votre œuvre, et faites ce que vous dicte votre conscience! — Siginand avait toujours rendu de grands honneurs à Saint-Augustin et avait eu une grande dévotion à ce saint docteur, et certes à juste titre. Poussé donc par sa dévotion envers ce grand Saint, il promet à Dieu du plus profond de son cœur, d'élever un oratoire en l'honneur de cet illustre docteur de l'église, dans le lieu même où il a abattu la laie et où il a séjourné si longtemps, s'il parvient à sortir sain et sauf du danger qui le menace. Son vœu est bientôt exaucé; car au retour de la lumière, grâce à la protection du bienheureux Augustin, il trouve enfin le sentier si désiré, qu'il a cherché en vain pendant si longtemps et épuisé par la faim, la fatigue, et le manque de sommeil, il arrive enfin à sa demeure. Qui pourrait redire les transports de joie de sa sœur, de ses serviteurs, de ses confrères et de ses concitoyens! Pour moi je succombe sous une pareille tâche.

» Je n'entreprendrai point de dépeindre les embrassements, la joie et les applaudissements de tous les spectateurs. Tout ce que je pourrais dire aussi des témoignages d'affection du frère et de la sœur se précipitant dans les bras de son frère, serait beaucoup au-dessous de la réalité. Jugez par vous-mêmes quels seraient vos sentiments, quels seraient vos transports, si un frère, remarquable par la dignité dont il est revêtu, par la plus grande piété, avait été longtemps pleuré par vous, et était rendu à vos embrassements d'une manière inespérée! Toutes les émotions, que notre cœur éprouverait dans cette situation, furent le partage du comte et de sa sœur dans ce moment d'un bonheur si peu attendu.

» Mais cet homme pieux, une fois arraché au danger, ne se montra point ingrat et n'oublia point son vœu. Accompagné de quelques servi-

teurs, il va, peu de temps après son retour, retrouver le lieu témoin de ses angoisses, et dans l'endroit même, où il avait tué la laie et passé trois jours et trois nuits, il fait élever le plus promptement possible une chapelle dédiée à Saint-Augustin. Cette chapelle fut érigée en l'an du Seigneur 1136 ; elle se voyait encore, il y a quelques années, au nord du chœur de l'église de Bellelay, (*) objet de vénération pour tous, non-seulement pour les catholiques, mais encore pour les protestants, qui, marchant sur les traces de leurs ancêtres, se rendaient en foule à ce sanctuaire pour offrir leurs hommages à Saint-Augustin, et pour l'invoquer surtout dans les moments de langueur et de découragement.

» Après la construction de l'oratoire, Dieu, qui avait donné un commencement à cette œuvre, y ajouta aussi l'accroissement, en portant les cœurs de plusieurs personnes pieuses à exécuter ce que lui-même avait résolu dans sa divine miséricorde. Plusieurs fidèles, poussés par la piété, commencèrent à visiter cet oratoire récemment construit, et ils l'ornèrent et l'augmentèrent par leurs aumônes, leurs dons et leurs présents. Dans le même temps, l'ordre des chanoines de Prémontré, récemment institué par St-Norbert, répandait partout, comme un lis odoriférant, la bonne odeur de sa sainteté ; il prenait chaque jour de nouveaux accroissements, et comme un olivier fertile dans la maison du Seigneur, il produisait les fruits les plus salutaires et les plus abondants. Un certain Gérold, membre de cet ordre si saint et si distingué, homme remarquable par sa piété et par sa grande prudence dans les affaires, habitait le monastère du Lac-de-Joux, situé dans le diocèse de Lausanne. Ce fut lui qui, appelé, dit-on, en ce lieu, jeta les fondements de notre sainte maison. Gérold, avec un zèle bien digne d'être imité, disposa tout ce qui était nécessaire pour l'entière construction du monastère, et avec l'aide de Dieu, il put terminer heureusement cette construction. Il fit aussi élever et consacrer une église assez remarquable en l'honneur de Saint-Imier.

» Au milieu de tous ces travaux Siginand, plein de bonnes œuvres, s'endormit dans le Seigneur dix ans après la construction de la chapelle du monastère, et son corps fut enseveli au milieu du chœur, existant à cette époque. (**)

(*) J'ai découvert dernièrement, sous des troncs d'arbres, entre la nouvelle route et le chemin de Fornet, précisément au nord du chœur de l'église, comme l'indique l'auteur, des vestiges de maçonnerie qui doivent avoir fait partie des fondements de cette ancienne chapelle.

(**) J'ai lieu de croire que ce tombeau existe encore dans le chœur de l'église. Un auteur, qui a visité Bellelay en 1790, dit : « L'église a été construite en 1714. Le chœur renferme le tombeau de Siginand, et on lit gravé sur une table l'histoire de sa délivrance miraculeuse. » *Hentzy. Promenades pittoresques dans l'Evêché de Bâle. La Haye, 1809. T. II, p. 141.*

» Au reste, ce monastère augmentait de jour en jour, non-seulement par de nouvelles constructions, mais aussi par un nombre toujours plus grand d'excellents religieux, dont la piété, la dévotion et la charité répandaient un vif éclat dans toutes les provinces voisines. La renommée de la vie sainte de ces religieux étant parvenue aux oreilles du révérend et célèbre Ortlieb, évêque de Bâle, il résolut de doter un monastère qui dès les premiers temps de sa fondation donnait de si grandes espérances. Il assigna donc à ces religieux la terre des Genevez et un territoire très-vaste, avec des dîmes, des forêts, des pâturages excellents et d'autres revenus considérables. Il y ajouta le droit de patronage sur les quatre églises paroissiales des Genevez, de Tavanne, de Bassecourt et de Boécourt. Ce grand Evêque accorda à l'église de Bellelay toutes les dîmes appartenant à ces diverses églises; il l'enrichit de plusieurs autres biens et lui accorda de nombreux privilèges; de là vient, à mon avis, ce dicton populaire: *Le Prévôt Siginand a fondé le monastère de Bellelay et l'Evêque Ortlieb l'a doté.* Après ces bienfaits accordés par cet Evêque, le monastère atteignit le degré de grandeur, de puissance et de dignité auquel il est parvenu, grâce aux soins, à la prudence et à l'industrie des abbés vigilants, économes et habiles qui l'ont gouverné. »

Dans ce récit, l'abbé J.-G. Voirol (*) ne parle pas de l'étymologie et de l'origine du nom de Bellelay. Voici ce que je trouve à cet égard dans l'*Histoire abrégée de Bellelay*, manuscrit déjà cité; cette version est semblable à celle de C.-L. Hugo :

« Bellelay est situé dans l'évêché et la principauté de Bâle, sur les confins de la préfecture de Delémont, non loin de ces cimes du mont Jura qui séparaient autrefois de la Bourgogne l'Helvétie et le pays des Rauraques, dans une vallée que des montagnes environnent de toutes parts; à sept lieues de Porrentruy, à cinq lieues de Delémont et de Bienne, à trois lieues de St-Ursanne. Bellelay fut érigé en abbaye de notre ordre par Siginand, auparavant prévôt du chapitre de Grandvaux, vers l'an 1136, Adalbéron étant alors évêque de Bâle. Le couvent ainsi fondé, un autre évêque de Bâle, Ortlieb, comte de Frobourg, l'enrichit en le dotant de quelques paroisses et de forêts. Héritier de son siège et de sa bienveillance, Humbert de Neuchâtel rétablit la fortune de Bellelay, appauvri par le schisme et par les guerres du sacerdoce et

(*) Nous avons visité Bellelay sous l'administration de Jean-George Voirol, personnage que la pureté des mœurs, le zèle de la maison de Dieu et les liens de l'amitié nous rendaient extrêmement cher (c'était en 1713); et y trouvant l'esprit de Saint-Norbert, dans l'éclat de l'église nouvellement bâtie et surtout dans l'exemplaire régularité des chanoines, nous avons souhaité qu'il y restât à jamais fixé. (C.-L. Hugo. *Annales des Prémontrés.*)

de l'empire ; il le combla de libéralités qui servirent à racheter et à réparer les terres mises en gages et les édifices dévastés.

» Né sous de si favorables auspices , Bellelay devint un couvent célèbre, même par ses prérogatives purement civiles. Il a la présidence à perpétuité des Etats de l'évêché de Bâle. Il jouit du droit de cité dans les villes de Berne, Soleure et Bienne. Dans tout son territoire, il exerce la justice de haut domaine. Mais ce qui vaut mieux que tout cela, c'est que Bellelay irréprochable a conservé, dans toute sa pureté, le flambeau toujours allumé de l'antique foi et de la piété sincère, cultivant la vertu et la science, et, à ce double titre, se faisant respecter des protestants eux-mêmes.

» Il ne paraîtra point ici hors de propos de donner quelques détails sur l'étymologie et l'origine du mot *Bellelay*, pour n'avoir pas l'air de traiter avec dédain les traditions adoptées par le public. » — Après la narration des faits que nous connaissons déjà l'auteur dit : « Siginand donna au couvent le nom de Bellelay, en souvenir de cette laie abattue à la chasse, et, parce que saisi d'étonnement à la vue de la grandeur de cet animal, il avait prononcé, dit-on, ces mots dans la langue du pays : *belle laie !* »

Je crois devoir citer ici sur l'étymologie du mot *Bellelay*, l'opinion d'un homme distingué par ses connaissances, et qui a bien voulu me procurer, à Paris, une traduction de ce que l'on trouve sur Bellelay dans les *Annales des Prémontrés*. Voici ce qu'il m'écrivit : « Je » ne partage pas l'opinion de l'auteur sur l'étymologie de Bellelay. » D'abord l'explication est puérile ; ensuite il ne paraît pas qu'au 12^e » siècle le prévôt Siginand eût donné à la femelle d'un sanglier le nom » français *laie* qui n'existait peut-être pas encore. D'ailleurs, si telle » était l'origine du mot *lay*, on aurait dû traduire Bellelay par *Pulchra* » *porca* et non par *Bellelagia*. Enfin le mot *lagia* était usité au moyen- » âge, il signifiait *chemin* et se traduisait dans le français du temps par » *lée*, ou *lay*, ou *laie*. *Laier les bois*, c'était les partager par des che- » mins. St-Germain-en-Laye, près Paris, tire son nom de la forêt » voisine percée de chemins *lagiis* ou *lays*. Je croirais donc, sauf meil- » leur avis, que Bellelay tire son nom des percées ou allées qu'on aura » faites dans la forêt dont il était alors entouré. » L'abbé J.-G. Voirol n'abordant pas cette question étymologique et C.-L. Hugo n'en parlant que pour « n'avoir pas l'air, dit-il, de mépriser superbement une tradition adoptée par le public, » il est permis de reconnaître un caractère de vraisemblance à l'opinion exprimée ci-dessus. D'ailleurs, Siginand a fondé Bellelay, non pas en souvenir de la laie tuée par lui, mais en souvenir du *chemin* retrouvé à la suite de son vœu. Quoi qu'il en soit de l'étymologie de son nom, et tout en laissant à de plus compétents que moi le soin de se prononcer à cet égard, Bellelay doit sa fondation au prévôt Siginand, ceci est incontestable.

GÉROLD, premier abbé.

« Siginand mit pour premier abbé à Bellelay Gérold, qu'il fit venir avec quelques compagnons du Lac-de-Jonx, et qui obtint d'Innocent II, en 1141, la confirmation de l'abbaye récemment fondée. Eugène III, veillant à l'accroissement de la jeune colonie, approuva et sanctionna, l'an 1148, l'union des églises de Boécourt, Tavanne, Saint-Ursanne et Neuveville avec le monastère de Bellelay. Pour la plus grande sûreté et la paix de son couvent, Gérold obtint ensuite d'Ortlieb, évêque de Bâle, à titre de dot, le district ou territoire de Bellelay avec le droit de patronage de l'église de Sainte-Marie-Madelaine. Cette donation fut confirmée par Lucius III, en 1181, à la demande de Louis, successeur de Gérold. (*)

Les *Anciennes Annales de Bellelay*, qu'un auteur contemporain a mises en langue vulgaire, donnent beaucoup de détails sur la piété de Gérold et de ses premiers compagnons. Ces religieux observèrent la règle de l'ordre dans toute sa rigueur primitive, travaillèrent de leurs mains, (**) supportèrent courageusement la rigueur du climat, (***) et

(*) *Annales des Prémontrés.*

(**) Au milieu de la grande prairie dite : la Nod de Bellelay, il y a, ainsi que je l'ai cité dans le *Coup-d'œil* de l'année dernière, page 164, un pont en pierre, dont les parapets se composaient jadis de 12 sièges ou stalles en pierre, d'une seule pièce, proprement taillée. Deux de ces sièges se trouvent encore à leur place ; ils portent les armoiries de l'abbé Cuenat, avec la date de 1665. C'est là, d'après la tradition, que les religieux, pour ne pas perdre de temps lorsqu'ils étaient occupés aux travaux de la campagne, se réunissaient pour réciter une partie des offices du jour. D'après cette même tradition, les religieux de Bellelay se sont livrés à des travaux manuels jusqu'au règne de l'abbé Sémon, ou mieux, jusqu'à l'achèvement de la reconstruction du couvent.

(***) « Nous avons vu, dit le P. Grégoire Voirol, neiger à Bellelay tous les mois de l'année. » — Dans le journal du maire Feusier, de Saicourt, je trouve, en l'année 1770, la remarque suivante : « Cette année a été remarquable par la longueur et la rigueur de l'hiver, qui a duré depuis le milieu de novembre 1769 jusqu'à la fin d'avril 1770, la terre ayant été couverte de neige pendant tout ce temps-là. A Bellelay les portes et les fenêtres du bas étage de l'hôpital (environ 10 pieds de hauteur) ont été entièrement cachées. Au Cernil de Tramelan il y en avait 22 pieds de haut à la fois. » — Dans des notes, dont je dois la communication à la bienveillance de M. l'abbé Saucy de Lajoux, je trouve aussi les remarques suivantes : « Le 30 juin 1789, il y neigeait à gros flocons, pendant la procession qu'on fit à N. D. de Lajoux. Le 1^{er} juillet 1795, il tomba non pas de la neige à la vérité, mais du grésil qui la valait bien. Le 9 août 1784, on vit de la neige sur les toits, elle y resta jusqu'au lendemain, jour de St-Laurent. »

surent allier la plus stricte pauvreté avec le plus grand amour du travail. Enfin Gérold termina par une sainte mort une vie digne des plus grands éloges, la veille des calendes d'avril de l'an 1170. (*)

Dans sa magnifique et précieuse publication des *Monuments de l'Evêché*, M. Trouillat donne in extenso un très-grand nombre d'actes relatifs à Bellelay. J'indiquerai, sous le règne de chaque abbé, le titre seulement d'une partie de ces actes, regrettant que ce qui a déjà paru n'aille pas encore à une date plus rapprochée de nous. Deux documents se rattachent à l'administration de Gérold :

Concordat entre l'église collégiale de Moutiers-Grandval et l'abbaye de Bellelay, vers 1161. — Reimbalde de Spechbach donne à l'abbaye de Bellelay tout ce qu'il possède à Montignez, vers 1170. (**)

LOUIS, deuxième abbé. (**)

« (****) Louis, que la gravité de ses mœurs et sa piété rendaient recommandable, s'occupa d'étendre l'ordre, et à cet effet il envoya de sa maison à Grandgourt une colonie de chanoines sous la conduite de Raoul. Non content de donner des éloges, Clément III conféra le titre d'abbaye à ce rejeton de Bellelay, en 1187. L'année suivante, Philippe, prévôt de St-Ursanne, avec l'approbation de Théodore, archevêque de

(*) *Histoire abrégée de Bellelay*, inéd.

(**) *Trouillat, Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, tome I, pages 339 et 349.

(***) M. Frédéric de Mülinen-Mutach, qui s'occupe de la publication d'un ouvrage considérable sur tous les couvents et chapitres de la Suisse, intitulé : *Helvetia sacra*, duquel il a bien voulu m'adresser une feuille d'épreuve (pages 205 à 208), présentant le tableau historique de l'abbaye de Bellelay, indique comme 2^e abbé, un abbé Adam qui figure dans une charte de 1195, dont l'original se trouve aux archives de Berne. M. Trouillat a aussi reproduit ce document dans ses *Monuments*, t. I, p. 454. Cet abbé Adam ne figure ni dans les *Annales des Prémontrés*, ni dans l'*Histoire abrégée de Bellelay*, inédite, ni dans le *Nécrologue* publié par M. C. Nicolet. Parmi les manuscrits que j'ai découverts ici, se trouve une feuille, malheureusement la seule, (portant les pages 753 à 756) des *Annales manuscrites de Bellelay* et dans laquelle se trouve précisément une liste des abbés aux 15^e et 16^e siècles, liste dont l'ordre chronologique est exactement conforme à ce que l'on trouve dans les ouvrages que je viens d'indiquer. Il ne m'appartient pas, sans doute, de me prononcer dans une question aussi délicate. Quoiqu'il en soit, je suis porté à croire que ceci provient d'une erreur dans l'original de l'acte de 1195, plutôt que dans les autres documents qui sont tous d'accord.

(****) *Annales des Prémontrés*.

Besançon, résigna en faveur de l'abbé Louis le droit de patronage de l'église paroissiale de Montignez. Enfin l'excellent abbé mourut plein de jours et de bonnes œuvres, le 18 avril 1202. »

— Henri et Lutold, fils de Bourcard d'Asuel, renoncent à leurs droits sur l'église de Boécourt, en faveur de Bellelay, 1175, 11 octobre. — Louis, évêque de Bâle, confirme à l'abbaye de Bellelay la donation de l'église de Boécourt, à elle faite par son prédécesseur Ortlieb, 28 octobre 1175. — Le pape Lucius III confirme les possessions et les privilèges de l'abbaye de Bellelay, 24 mars 1181. — Henri, évêque de Bâle, atteste que l'abbaye de Bellelay a échangé et acquis certaines propriétés à Fornet, vers 1181. — Accord entre l'abbaye de Bellelay et Conon et Henri d'Undervelier, au sujet de la forêt de Fornet qui était réclamée par ceux-ci, vers 1181. — Ulric de Neuchâtel, du consentement de sa femme et de ses deux fils, Rodolphe et Ulrich, donne à l'abbaye de Bellelay une partie de l'alleu qu'il possédait à Granges, 1189. — Donation faite à l'abbaye de Bellelay par quatre personnages de Villars-en-Vuilly, et par Amédée, comte de Genève, 8 septembre 1192. — Echange par lequel l'abbaye de Bellelay cède à l'abbaye de St-Jean de Cerlier les dîmes qu'elle percevait dans la paroisse de Diesse, contre d'autres biens sis sur les bords du lac de Bienne, vers 1195. (*)

RICHARD, troisième abbé.

« Après la mort de Raoul, premier abbé de Grandgourt, Richard recouvra cette abbaye usurpée, on ne sait à quel titre, par les bénédictins de St-Morand, près d'Altkirch. Le synode de la province de Bâle, devant qui on avait porté le débat, donna gain de cause aux réclamations de Bellelay et lui restitua l'abbaye de Grandgourt, qui ne fut plus dès lors qu'un prieuré. C'était en 1208. En 1223, le pape Honorius III, à la demande de Richard, renouvela et confirma les immunités et les privilèges de Bellelay. En 1236, Richard acheta une terre de franc alleu à Geriviller, et le 17 février de l'année suivante, il s'endormit dans le Seigneur. » (**)

— L'abbaye de Belchamp cède à celle de Bellelay une terre sise à Lepuix. 1206. — Hugues et Conon de Courtedoux résignent en faveur de l'abbaye de Bellelay, toutes leurs prétentions sur une terre sise à Bure. 1229. — Louis, comte de Ferrette, donne à l'abbaye de Bellelay une maison au château de Porrentruy, exempte de toute charge, sous

(*) *Trouillat, Monuments*, t. I, p. 22, 25 et 27. t. II, p. 356, 357, 385, 416, 424 et 433.

(**) *Annales des Prémontrés*.

la condition que ladite abbaye construise une chapelle dans ce château.
1233, 16 janvier. (*)

HENRI I^{er}, de Soultz, quatrième abbé.

« Henri I^{er} assista au chapitre général de l'année 1238, où furent attribuées à Bellelay les terres que les chanoines de Belchamp possédaient au village de Lepuix, dans la Prévôté de Florimant. En 1242, il acheta de Lutolde, évêque de Bâle, et de son chapitre, le droit de domaine sur le territoire de Montignez et le droit d'y lever la dîme, qui allait jusqu'au cinquième de la récolte. Henri revenait du chapitre général de l'année 1256, lorsqu'il fut saisi, dans l'abbaye de St-Martin de Laon, par la maladie dont il mourut le 16 octobre de la même année. » (**)

— Bourcard dit Babuat abandonne à l'abbaye de Bellelay toutes ses prétentions sur le lieu de Scout, donné à cette abbaye par ses ancêtres, 1239, 23 mars. — Lutolde, évêque de Bâle, atteste que Hugues, dit de Crumbgasse, a vendu à l'abbaye de Bellelay une propriété sise à Montignez, 1242, 11 février. — Jacques et Henri de Rathsamhausen donnent leur consentement à la vente de certains biens sis à Montignez, faite à l'abbaye de Bellelay par leur frère Hugues, dit de Crumbgasse, 1242, 11 mars. — L'épouse de Bourcard d'Undervelier et ses enfants donnent à l'abbaye de Bellelay certains biens sis à Movelier, 1243, 24 août. — Accord entre Hugues de Buix et l'abbaye de Bellelay relativement à une donation du premier, et à la jouissance des pâturages communaux de Buix et de Montignez et à celle du moulin de Grandgourt, 30 avril 1244. — Echange de biens situés près de Nugerole, (Neuveville) entre le chapitre de Moutiers et l'abbaye de Bellelay, 8 novembre 1246. — Ulric de Bienne donne à l'abbaye de Bellelay certains biens sis à Bienne et en d'autres lieux, 1^{er} mars 1251. — Othon, prieur de Dannemarie, échange avec les moines de Grandgourt une terre sise à Courtemaiche contre une autre que ces derniers possédaient à Grandfontaine, 1251. — Bertholde de Ferrette, évêque de Bâle, ratifie la vente faite par Jacques de Boujean à l'abbaye de Bellelay, d'une propriété sise près de Bienne, lieu dit Fontenelle, juin 1254. — Henri et Bertholde de Bévilard, chevaliers, cèdent à l'abbaye de Bellelay un pré situé sur Moron, 11 novembre 1254. — Le prévôt de Bâle confirme par jugement arbitral à l'abbaye de Bellelay certaines propriétés sises à Montignez, revendiquées par Jacques de Rathsamhausen, 3 juillet 1255. — Rodolphe d'Asuel, chevalier, échange avec l'abbaye de

(*) *Trouillat, Monuments*, t. I, p. 445, 514 et 529.

(**) *Annales des Prémontrés*.

Bellelay certains biens situés à Boécourt, contre d'autres biens sis à Villars et à Fontenais, 18 juillet 1255. — Rodolphe, comte de Neuchâtel, du consentement de sa femme Richense et de son fils Rodolphe, donne à l'ordre des Prémontrés le lieu de Gottstadt, anciennement appelé Stadowe, avec ses dépendances, pour y fonder une abbaye filiale de celle de Bellelay, entre le 8 et le 15 septembre 1255. — Conon dit Gipsere, citoyen de Bâle, vend à l'abbaye de Bellelay ses propriétés sur le territoire de Delémont, 26 octobre 1255. — Albert de Lamboing, bourgeois de Bienne, cède à l'abbaye de Bellelay des vignes situées près de Nugerole, 3 novembre 1255. — Walther, sire d'Asuel, échange avec l'abbaye de Bellelay certains biens sis à Montignez, Cornol, Loveresse, Bassécourt et Develier, contre un domaine situé à Gervillers, mars 1256. — Accord entre l'abbaye de Bellelay et Hugues de Buix, Liéfried, Girard et Hugues ses fils, relativement à des rentes que ceux-ci réclamaient à ladite abbaye, pour la jouissance de biens sis à Grandgourt, octobre 1256. (*)

JACQUES I^{er}, cinquième abbé.

« Jacques acheta diverses possessions dans les villages voisins de son abbaye. Il mourut dans la seconde année de son gouvernement, le 22 mai de l'an de grâce 1258. » (**)

— Echange de certains biens sis dans le val de Delémont, entre l'abbaye de Bellelay et Girard dit Chavanoy, 1257. — Différents personnages renoncent à leurs droits sur une terre sise à Gervillers, en faveur de Bellelay, 1257. — Richard de Bienne vend à l'abbaye de Bellelay la moitié du moulin de Tavannes, pour huit livres, janvier 1258. — Nicolas d'Asuel donne à l'abbaye de Bellelay des biens situés à Courcelon et à Courroux, 1258. — Rodolphe de Boécourt et Perrette, son épouse, vendent à l'abbaye de Bellelay leurs droits sur une terre sise à Glovelier. 1258. (***)

CONRAD, sixième abbé.

L'abbé Conrad, successeur de Jacques I^{er}, mourut le 8 novembre 1270.

— Les frères de Bremoncourt cèdent à l'abbaye de Bellelay tous leurs droits sur le pré de Volmare, 16 mars 1260. — Echange de propriétés

(*) *Trouillat, Monuments*, t. I, p. 551, 559, 560, 562, 565, 569, 587, 591, 600, 614, 624, 625, 626, 628, 650, 651, 658 et 642.

(**) *Annales des Prémontrés*.

(***) *Trouillat, Monuments*, t. I, p. 647, 648, 650, 656.

sises à Séprais entre le couvent de Bellelay et des particuliers, 1260. — Bourkard, fils de Louis d'Asuel, vend à l'abbaye de Bellelay toutes ses propriétés sur le territoire de Glovelier, et deux deniers de cense annuelle que lui payait cette abbaye. 1260. — Accord entre l'abbaye de Bellelay et Nicolas dit Richard, au sujet d'une jouissance respective de certain terrain, à Bienne, 1260. — L'évêque de Bâle, Bertholde de Ferrette, atteste que Jean von der Halden a renoncé en sa présence à toutes ses prétentions sur le droit de patronage de l'église de Boécourt, 13 octobre 1261. — Hugues, chevalier, sire de Buix, du consentement de sa femme et de ses trois fils, fait don au monastère de Grandgourt d'une portion de pré, sis près de cette localité, avril 1262. — L'abbaye de Bellelay achète une terre près de Loveresse, appelée autrefois le fief de Soleure, pour dix-neuf livres et sept sols de Bâle, 1^{er} novembre 1262. — Hugues dit de Largue, vend à l'abbaye de Bellelay des vignes sises au lieu de Donchamp (près de la Neuveville). 1262. — Gertrude, de Alle, donne à l'abbaye de Bellelay, tous ses biens situés dans le ban de cette localité, 9 février 1263. — Bertholde de Bévillard, chevalier, vend à l'abbaye de Bellelay ses propriétés sises à Loveresse, 23 avril 1263. — Rodolphe, seigneur de Neuchâtel, fait don à l'abbaye de Bellelay d'un champ situé au val de Nugerole, (aujourd'hui Neuveville), avril 1264. — Composition entre l'abbaye de Bellelay et Pierre dit Silline et consorts, relativement à une terre faisant partie de la dot curiale de Montignez que ces derniers revendiquaient; ils s'engagent à payer entre les mains du maire de Florimont dix livres d'amende, en cas de résiliation de ce contrat, 7 décembre 1264. — Richard de Bienne, chevalier, vend à l'abbaye de Bellelay ses propriétés sises à Loveresse, 23 juin 1267. — Henri de Neuchâtel, évêque de Bâle, donne à l'abbaye de Bellelay le quart des dîmes que percevait l'église de Bâle à Tavannes, Reconvilier et Loveresse. Cette donation est confirmée par Pierre, évêque de Bâle, sous la date du 21 août 1286, 19 novembre 1267. — L'abbaye de Bellelay et le monastère de Moutiers-Grandval, échangent entre eux un champ situé dans la paroisse de Blanche-église de Nugerole, (Neuveville), 1269. (*)

PIERRE I^{er}, septième abbé.

» Pierre de Varres affranchit les sujets du monastère ou les habitants de son territoire de toute espèce de servitudes à l'égard du Prince-Evêque de Bâle, à la charge de rendre tous les ans par che

(*) *Trouillat, Monuments*, t. II, p. 97, 104, 105, 106, 112, 122, 125, 129, 132, 140, 147, 175, 177, 194.

de famille un chapon et une mesure d'avoine. Il mourut le 23 février 1292. » (*)

— Accord entre l'abbaye de Bellelay et Eberard, Jacques et Henri, nobles, de Bienne, au sujet de la dime de Tavannes, 5 novembre 1274. — Le chapitre de l'église cathédrale de Bâle, pendant la vacance du siège, confirme à l'abbaye de Bellelay, la possession de l'église de Tavannes, 12 mars 1275. — Henri, fils de Bertholde de Bienne, fait don à l'abbaye de Bellelay, où il a embrassé la vie monacale, de tous ses biens sis à Reconvilier et ailleurs, 14 septembre 1276. — Déclaration de membres du chapitre de Bâle, portant que suivant les privilèges exhibés par l'abbé du Lac-de-Joux, l'Evêque de Bâle n'a point le droit d'examen ni de confirmation de l'abbé de Bellelay, 29 décembre 1276. — Werner Marschalk, chanoine de Moutiers-Grandval, cède à l'abbaye de Bellelay, une propriété sise à Reconvilier, pour la rente annuelle de 15 sols, 14 janvier 1277. — L'abbé de Bellelay amodie à Walther, curé de Tavannes, la moitié du quart des dîmes de Saules et de Saicourt, pour la rente annuelle de deux muids de céréales, 16 janvier 1277. — Sentence déclarant que Henri, domzel de Wiggiswyl, n'a aucun droit sur une collonge sise au val de Nugerole (Neuveville), revendiquée par l'abbaye de Bellelay, 4 octobre 1278. — Henri de Beurnevésain, chevalier, fait don à l'église de Grandgourt d'une rente annuelle d'un demi-bichot de blé sur le moulin de Glay, et de toutes ses possessions sises à Glay et à Blamont, 11 novembre 1278. — Bourcard d'Asuel, dit de Villars, Pétronille, veuve de Henri d'Asuel et ses enfants, vendent à l'abbaye de Bellelay, certains biens situés à Courtemaiche, 1279. — Bourcard de Diesse renonce à tous ses droits sur une vigne dite de Donchamp, en l'abbaye de Bellelay, du 29 juin au 6 juillet 1280. — Accord par lequel Ambert de Boncourt et Margot reconnaissent que l'église de Grandgourt doit percevoir annuellement dix sols de cense, donnés par Thierry, domzel de Boncourt, sur une terre sise à Villars-le-Sec, mai 1282. — Eberhard de Bienne, domzel, vend à l'abbaye de Bellelay certains biens sis au val de Nugerole (Neuveville), 25 septembre 1284. — Les paroissiens de Tavannes, pour couvrir les dépenses de la dédicace de leur église, vendent à l'abbaye de Bellelay certains biens communaux sis à Reconvilier, au prix de onze sols de Bâle, 3 avril 1285. — Les paroissiens de Tavannes, avec l'autorisation du vicaire général de Henri, évêque de Bâle, échangent un champ de la dot de leur église, contre un autre de l'abbaye de Bellelay, avril 1285. — Jean de Bienne vend à l'abbaye de Bellelay, du consentement des intéressés, le domaine de Chindon, avec toutes ses dépendances, sises sur le territoire de Reconvilier, 24 novembre 1289. —

(*) *Annales des Prémontrés.*

Emon, chevalier et seigneur d'Asuel, du consentement de son épouse Adelaïde, vend à l'abbaye de Bellelay, pour 18 livres de Bâle, le moulin de Séprais, paroisse de Boécourt, 24 décembre 1289. — Les moines d'Altkirch échangent avec l'abbaye de Bellelay leurs propriétés, sises à Lepuix, pour un revenu de deux sols assignés auprès d'Altkirch, 11 avril 1290. — Guidon, prieur de Vaux, approuve et confirme l'échange fait entre les moines d'Altkirch et ceux de Bellelay, 1290. — Humbert de Réchésy, chevalier, fait don à l'église de Grandgourt de vingt sols de cense annuelle, assigné sur ses terres à Boncourt et à Joncherey, 6 janvier 1291. — Christine, veuve de Conon Vritag, bourgeoise de Bienne, vend à l'abbaye de Bellelay des vignes situées près de ladite ville, 13 janvier 1291. — Bertholde de Chavanne et Jordanne de Diesse, son épouse, vendent à l'abbaye de Bellelay une vigne sise au val de Nugerole, 13 janvier 1291. (*)

BOURCARD, de Boécourt, huitième abbé.

L'abbé Bourcard, de Boécourt, mourut le 19 février 1316.

— Hermann de Bienne, chevalier, du consentement de son épouse et de ses enfants, vend à l'abbaye de Bellelay une vigne située au val de Nugerole (Neuveville), 12 mars 1292. — Enquête au sujet de la dime de Bumont, réclamée par l'évêque de Bâle et les frères de Tavannes d'une part et par l'abbaye de Bellelay d'autre part, 15 août 1293. — Sentence de Guillaume de Vauxmarcus en faveur de l'abbaye de Bellelay, contre Ulric de Bienne qui réclamait une part de certaines dîmes, dans la paroisse de Blanche-église de Nugerole (Neuveville), 22 novembre 1293. — Sentence arbitrale de Bourcard d'Asuel et d'autres personnages relativement à certains revenus qui étaient contestés à l'abbaye de Bellelay, sur des biens sis à Montignez, de la part de trois particuliers dudit lieu, 1293. — Guidon de Saicourt et son fils, donnent à l'abbaye de Bellelay la moitié de leurs biens sis sur le ban de cette localité, à l'exception du moulin de Saules, juin 1294. — Renaud de Cœuve donne à l'abbaye de Bellelay, soit au prieuré de Grandgourt, un pré sis à Cœuve, à charge de payer une cense annuelle de 12 sols à l'église de Florimont, et 12 sols à celle de St-Dizier, 4 novembre 1294. — Renaud et Guillaume, de Delle, donnent à l'église de Grandgourt trois chenevières et cinq champs situés sur le territoire de Florimont, et les reprennent en emphytéose pour la cense annuelle de vingt sols, 15 octobre 1295. — Sentence arbitrale entre l'abbaye de Bellelay et Werner et Conon d'Undervelier, au sujet de l'héritage de leur frère

(*) *Trouillat*, *Monum.* T. II. 254, 258, 272, 275, 276, 297, 298, 522, 526, 554, 412, 415, 475, 476, 485, 486, 492, 495, 494 et 495.

Renaud d'Undervelier, légué à la première. Ceux-ci reprennent ces biens en emphytéose de ladite abbaye, 29 janvier 1296. — Thiébaud d'Asuel donne à l'abbaye de Bellelay, à titre d'œuvre pie, la dîme de Gervillers, située dans la paroisse de Pfetterhausen, 1^{er} mars 1296. — Henri de Tavannes, chevalier, donne à l'abbaye de Bellelay toutes ses possessions à Tramelan, dont les revenus seront spécialement employés pour un repas abondant au réfectoire de Bellelay, le jour de son anniversaire, 9 août 1297. — Bourkard, abbé de Bellelay, constate qu'Ulrich d'Undervelier et d'autres personnes ont donné à cette abbaye une certaine somme d'argent pour pitance, laquelle somme a été dépensée par son prédécesseur qui avait assigné en compensation deux vignes à son couvent; ledit Bourkard ajoute vingt-quatre sols de Bâle à cette pitance, assignés sur une maison à Bienne, 21 octobre 1298. — Henri Buhl, de Gervillers, vend à l'abbaye de Bellelay sa maison avec ses dépendances pour sept livres de monnaie, 22 janvier 1299. — Walther de Liebenstein vend à l'abbaye de Bellelay la dîme du territoire de Gervillers, pour cinquante livres estevenantes, 12 avril 1299. — Thierry, curé de Blanche-église de Nugerole (Neuveville), donne à l'abbaye de Bellelay une vigne, une maison située sous le Schlossberg avec ses dépendances et différents autres biens non spécifiés, et s'en réserve l'usufruit pendant sa vie, moyennant une cense annuelle de douze deniers, mai 1299. — Sentence arbitrale qui adjuge à l'abbaye de Bellelay la moitié des biens que feu Guidon, maire à Saicourt, possédait audit lieu, et à Philippe, fils dudit Guidon, les biens qu'il avait à Boécourt, 20 janvier 1302. — Clémence, veuve de feu Guillaume, hôtelier de Cornol, renouvelle la donation, déjà faite par elle et par son époux, de tous leurs biens à l'abbaye de Bellelay, sauf l'usufruit qu'ils ont réservé pour leur vie durant, soit qu'ils meurent après avoir revêtu l'habit monastique ou non, 16 octobre 1302. --- 1303. 7 janvier. Bellelay, in crastino epiphanie Domini. Jaquette, femme de Henri dit Merquis de Sonceboz, autorisée par son mari et par ses enfants Bourquin, Bourquin-Henri, Jean, Aliatte et Clémence, vend à l'abbaye de Bellelay la moitié d'une chenevière située à Boécourt, dont un quart appartient déjà à cette abbaye par donation de Pierre, fils de la venderesse, chanoine à Bellelay, l'autre quart appartenant à son fils Bourquin dit Quarron, par droit d'héritage. Cette vente est faite pour le prix de 34 sols coursables à Bienne, et d'une tunique grise pour Clémence, fille de la venderesse. Scellé par Conon, curé de Sombeval et par Etienne, curé de Corgémont. (Original.) — Renalde, épouse de Hugues, de Boncourt, chevalier, vend à l'abbaye de Bellelay une fauchée de pré, sise sur le territoire de Lugnez, 9 septembre 1303. — Otton Münch, de Bâle, chevalier, et son épouse Berthe informent l'abbé de l'ordre des Prémontrés, qu'ils ont fondé un monastère à la Porte-du-Ciel, ils en of-

frent l'annexion à son ordre, avec prière d'en confier la direction à l'abbé de Bellelay, 20 mars 1304. --- Sentence arbitrale prononcée par l'abbé de Lucelle, Henri de Rocourt, Henri d'Asuel et Guillaume de Cœuve sur une contestation élevée entre le chapitre de Moutiers et les paroissiens de Tavannes d'une part, et l'abbaye de Bellelay, de l'autre, au sujet d'une limite de territoire du côté de la Rouge-Eau, (*) 3 février 1308. — Henri VIII confirme l'acte de fondation du monastère de la Porte-du-Ciel, par Otton Münch, de Bâle, chevalier et son épouse Berthe, 26 avril 1309. --- Sentence arbitrale entre l'abbaye de Bellelay et Philippe de Saicourt et ses fils, relativement à une terre sise audit lieu, revendiquée par les deux parties, 9 juin 1310, --- Jean, doyen d'Ajoie, donne une rente annuelle de trente sols estevenants à l'abbaye de Bellelay, assignée sur une maison située à Porrentruy, avril 1311. — Jacques Poupu de Schwadernau et Metza son épouse, bourgeois de Bienne, reçoivent en bail pour leur vie durant, de l'abbaye de Bellelay, une maison située à Bienne, dans le vieux bourg, pour la cense annuelle de vingt sols, monnaie dudit lieu, 8 septembre 1311. --- Les frères de Hagenbach vendent toutes leurs propriétés situées à Lepuix, à l'abbaye de Bellelay, pour cinquante livres estevenantes, 30 mars 1313. --- Jugement arbitral contre Borquin, fils de Rossel de Montignez, qui avait cultivé des champs revendiqués par l'abbaye de Bellelay, coupé du bois dans une forêt bannale et battu à le laisser pour mort un frère convers de cette abbaye qui voulait l'en empêcher, 27 avril 1315. --- Werner de Glovelier, écuyer, donne à l'abbaye de Bellelay tous les biens qu'il possède à Glovelier, et les reprend en emphytéose de cette abbaye, sa vie durant, pour la cense annuelle de trois sols de Bâle, 25 janvier 1316. (**)

LAMBERT, neuvième abbé.

« L'abbé Lambert, qui avait été précédemment curé de Boncourt, mourut le 18 juillet 1320. » (***)

(*) La Rouge-Eau, ruisseau qui sort des tourbières près de Bellelay, et va se perdre dans le même voisinage, dans un rocher creux, où il fait mouvoir un moulin dit de la Rouge-Eau. — *Buttiere*, source qui donne son nom à un hameau nommé aujourd'hui les Bottières, à l'est et dans le voisinage du moulin de la Rouge-Eau. (*Trouillat*.)

(**) *Trouillat, Monuments*, t. II, p. 521, 548, 556, 561, 570, 575, 592, 606, 615, 650, 672, 674, 676, 677; t. III, p. 24, 50, 41, 74, 124, 145, 158, 170, 174, 186, 219, 228, 681.

(***) *Annales des Prémontrés*. — Les nécrologues, publiés par MM. L'Hoste, C. Nicolet et Frédéric de Mülinen-Mutach, indiquent aussi cette même date du 18 juillet 1320. Mais tous ces auteurs sont, paraît-il, tombés dans la

— 1316. 1^{er} juillet. Jordan, bourgeois de Bienne et son épouse, déclarent avoir reçu en emphytéose de l'abbaye de Bellelay, une maison située à Bienne, dans la ville neuve, pour la cense annuelle de vingt-quatre sols. (*)

PIERRE II, dixième abbé.

« Pierre de Sancey, en Franche-Comté, mourut le 26 décembre 1336. » (**)

— Sentence qui assigne le cours d'eau de Loveresse à l'abbaye de Bellelay, contrairement aux prétentions de Nicolas, ancien maire de Moutiers, 25 janvier 1327. — Le vicaire général de l'évêché de Bâle promet, au nom de l'Évêque, la protection épiscopale aux étrangers qui se fixeront sur les terres du monastère de Bellelay, lesquels devront payer un sol de cense annuelle pour cette protection, 16 juillet 1331. (***)

HENRI II, de Bassecourt, onzième abbé.

« Henri obtint de Benoît XII, en 1341, la confirmation de donations faites à son abbaye, au titre du patronage de l'église de St-Ursanne, ces donations étaient l'église paroissiale et la chapelle de Neuveville. Il mourut le 18 mars 1350. » (****)

— Convention arbitrale entre le chapitre de Moutiers-Grandval et l'abbaye de Bellelay, relative aux collonges de Damphreux et à d'autres biens, 8 juillet 1337. — Sentence arbitrale de l'archidiacre du Salsgau, en vertu de laquelle l'abbaye de Bellelay doit payer une cense annuelle de 191 livres de fromage aux Münch de Landskron, pour certains pâturages qu'elle retient en emphytéose de ces derniers, 11 juin 1346. — Rôle des collonges de Bellelay, à Montignez, 7 août 1346. (*****)

même erreur, car M. Trouillat cite dans son 3^e volume, p. 295, 296 et 522 des actes de l'abbé Lambert portant les dates des 1 août 1321, 29 janvier 1322 et 27 février 1325.

(*) *Trouillat, Monuments*, t. III, p. 258.

(**) *Annales des Prémontrés*.

(***) *Trouillat, Monument*, t. III, p. 571, 416.

(****) *Annales des Prémontrés*.

(*****) *Trouillat, Monuments*, t. III, p. 471, 581, 584. — Ici s'arrêteront les citations si intéressantes empruntées jusqu'à présent à M. Trouillat, son 3^e volume n'allant pas au-delà de 1350. Le régeste, qui termine ce dernier volume, contient plus de 60 actes relatifs à Bellelay et la plupart très-remarquables. Je regrette que le cadre étroit de cette notice ne m'ait pas permis d'étendre davantage mes citations.

PIERRE III, douzième abbé.

« Pierre de Vannes , près Lausanne , avait été précédemment abbé du Lac-de-Joux. Il mourut le 22 août 1354 et fut enterré dans l'église de Grandgourt. » (*)

JACQUES II, treizième abbé.

« Jacques II, mourut le 21 août 1358. »

Voici ce que le P. Pallain dit de cet abbé dans la *Vie de l'abbé Schnell*, manuscrit inédit : (**)

« La ville de Biel (aujourd'hui Bienne), toujours féconde en grands » hommes, en a souvent gratifié l'abbaye de Bellelay. Entre plusieurs » dignes sujets qu'elle lui a procurés, nous comptons trois abbés, dont » le premier fut Jacques , second du nom , mais dont nous ignorons la » famille. Il fut élevé à la dignité abbatiale l'an 1354. Les talents tant » du corps que de l'esprit dont le Seigneur l'avait doué, auraient fait » souhaiter que son gouvernement eût été long ; mais malheureuse- » ment pour son abbaye, cette abbé ne vécut que quatre ans après son » élévation, étant mort en 1358. »

JEAN I^{er}, quatorzième abbé.

(***) « C'est par les soins de Jean I^{er}, de Bassecourt, que fut établie, en 1362 , une confraternité entre les abbés de Cerlier, de l'ordre de Saint-Benoît, de Frienisberg, de l'ordre de Cîteaux , de Fontaine-André, de Gottstadt ou Lieu-de-Dieu et de Bellelay, de l'ordre de Prémontré, enfin de Saint-Pierre-du-Lac , de l'ordre de Cluny, tous du diocèse de Lausanne , hormis l'abbé de Bellelay. D'après les règlements de cette association, tous devaient à leurs frais se réunir à Bienne tous les ans , afin d'y célébrer un anniversaire pour leurs confrères défunts. Cette réunion de charité cessa en 1529. Jean I^{er} mourut le 3 décembre 1365. »

JEAN II, quinzième abbé.

« Jean II, de Séprais , obtint d'Urbain V, la confirmation des privi-

(*) *Annales des Prémontrés*. — P. de Mülinen-Mutach, *Helvetia sacra*.

(**) J'ai découvert aux Genevez , (en août 1857) un manuscrit intitulé : *Vie de l'abbé Schnell par le R. P. Bernard Pallain*. M. C. Nicolet croit que ce document, qu'il m'a demandé en communication, est l'original de celui dont il est mention dans le *Coup-d'œil* de 1856, page 12. Mais il contient de plus que celui-ci, un grand nombre de notes très-intéressantes, écrites de la main du P. Grégoire Voirol.

(***) *Annales des Prémontrés*.

lèges et des immunités accordées à Bellelay par les Souverains-Pontifes. En 1374, il acheta des comtes de Thierstein le droit de patronage sur Longeau. Il mourut le 2 décembre de la même année. »

Dans le manuscrit déjà cité et qui faisait partie des annales de Bellelay on trouve, pages 734 et 735, ce qui suit :

« Nous, Humbert de Neuchâtel, par la grâce de Dieu et du Siège apostolique évêque de Bâle, désirant qu'il fut porté à la connaissance de tous que nos prédécesseurs, les évêques de Bâle, s'efforçaient depuis longtemps de combler de leurs gracieuses faveurs le monastère de Bellelay, de l'ordre de Prémontré, dans le diocèse de Bâle. Nous donc, désirons suivre leurs traces, observant que les personnes qui y servent Dieu ne peuvent être entretenues convenablement à cause de la modicité des revenus. C'est pourquoi : pour le remède et salut des âmes de nos prédécesseurs et de la nôtre, dans le but de subvenir aux nécessités des personnes dudit monastère et d'augmenter le culte divin, nous donnons aux religieux et à nos chers frères en Jésus-Christ, à l'abbé et au couvent dudit monastère, les revenus, provenances, droits et donations de l'autel de Ste-Catherine vierge, nouvellement fondé dans l'église paroissiale de Tavannes, de notre diocèse de Bâle.

» N. B. La chapelle susnommée a été fondée en 1372 par noble dame Elisabeth, veuve du chevalier Jean de Tavannes, sous la condition qu'elle soit desservie par un chapelain, résidant en ce lieu, qui y dirait chaque semaine trois messes pour le soulagement de son âme et de celles de ses parents, et que chaque année il aurait soin d'y faire célébrer par le prêtre deux anniversaires solennels. » (*)

JEAN III, seizième abbé.

« Jean III, de Pontenet, présida en 1389, le chapitre où Jean Ochsen fut élu abbé de la Porte-du-Ciel, et il le présenta à la bénédiction de l'évêque de Constance, au nom du père abbé général de Prémontré, qui lui avait délégué ses pouvoirs. Il mourut le 23 octobre 1398. » (**)

JEAN IV, dix-septième abbé.

« Jean IV, Donzelet de St-Ursanne, présida l'an 1399, au nom de l'abbé de Prémontré, le chapitre où Jean Busset fut élu abbé de la Porte-du-Ciel. L'année suivante, Jean Busset étant mort, il lui donna pour successeur, André de Deux-Ponts. Il mourut le 20 septembre 1401. »

(*) Traduction faite par M. X. Kohler.

(**) *Annales des Prémontrés.*

HENRI III, dix-huitième abbé.

« Henri Nerr, de Delémont, bachelier en droit canonique, versé dans les lettres et les sciences, fut nommé, en 1412, vicaire général d'Humbert, évêque de Bâle, tant pour le temporel que pour le spirituel. En 1414, pendant le concile de Constance, il fut établi procureur-général de l'ordre. Les pères du concile, pour reconnaître et récompenser son éloquence, son zèle à promouvoir la foi et la réforme véritable, lui donnèrent pour lui et ses successeurs, le droit de porter la mitre; et l'empereur Sigismond, qui avait pu apprécier sa science et son courage, lui accorda pour Bellelay la protection impériale, la confirmation de ses privilèges et le droit de cité dans les villes de Berne et de Soleure.

» Un incendie ayant réduit en cendres l'église de Bellelay, en 1402, il la fit relever en partie. Il affranchit ses paysans et ses colons de toute servitude, au moyen d'une somme payée à la mense épiscopale. Il acquit de Nicolas de Truchsses d'Ottenbourg et des seigneurs d'Eptingen le droit de patronage sur les églises de Bassecourt et de Perles. Une tempête inattendue vint troubler le cours de son heureuse administration: en 1417, le duc Hugolin, avec une troupe nombreuse de Bourguignons et poussé par Richard de Neuchâtel, tomba de nuit et à main armée sur Bellelay, y commit des dévastations, emporta les calices et les ornements sacrés, entraîna l'abbé lui-même prisonnier à l'Isle-sur-le-Doubs, et ne consentit à lui rendre la liberté qu'après en avoir reçu une forte rançon. Revenu à Bellelay, Henri ne fit que souffrir toute l'année et mourut le 27 décembre 1418. »

HEISCHMANN I^{er}, dix-neuvième abbé.

« Heischmann Girardin s'occupa de recouvrer les dépouilles de son abbaye et les documents qu'avait enlevés Hugolin. A cet effet, il alla trouver Urbain V, lui dépeignit le misérable état de son église, arma sa main vengeresse contre les spoliateurs, qui, frappés des foudres de l'excommunication, firent la restitution demandée. Heischmann mourut le 21 septembre 1426. »

JEAN V, vingtième abbé.

« Jean de Châtelat assista au concile de Bâle, tant en son nom que comme délégué des abbés de Murbach et du Val-Saint-Georges, et des prévôts de Ruffach, de Salberg, etc. Le chapitre général de l'an 1480 le chargea d'acquérir à Bâle une maison où pourraient se loger commodément les députés de l'ordre auprès du concile; il s'acquitta

de cette mission ; mais la mort le surprit, avant qu'il put voir la fin si désirée du concile, le 21 avril 1424. »

PIERRE IV, vingt-et-unième abbé.

« Pierre, surnommé Martini, profès de Vicogne, fut envoyé à Bellelay par le chapitre général pour administrer le siège vacant. Les moines de Bellelay approuvèrent ce choix ; ils n'en pouvaient espérer un meilleur, car Pierre était très-versé dans les matières ecclésiastiques et civiles, propre aux grandes et difficiles affaires ; et au milieu des questions qui s'agitaient à cette époque, son ordre et le concile de Bâle le choisirent souvent pour médiateur, et quelquefois pour arbitre et pour juge. C'est ainsi qu'en 1435 le concile l'envoya comme commissaire en France, ainsi que l'exposent au long les annales de l'abbaye. Il mourut le 13 octobre 1439. »

HEISCHMANN II, vingt-deuxième abbé.

« Heischmann, de la vallée de Delémont, n'eut presque jamais la paix avec son couvent. Comme il voulait retrancher ou diminuer les divisions de prébendes ou pitances introduites par l'esprit de propriété, les chanoines en appelèrent de sa décision et le citèrent au tribunal de l'ordre. Le chapitre général envoya vers les parties le prieur de Prémontré et l'abbé du Lac-de-Joux, qui, en leur qualité de juges, condamnèrent les tentatives de l'abbé, prenant ainsi un abus pour de la justice, et une coutume pour la vérité. Le malheureux Heischmann mourut, au milieu de ses luttes en faveur de l'équité, le 11 septembre 1448. »

JEAN VI, vingt-troisième abbé.

« Jean VI, surnommé Rier, de la Neuveville, résigna ses fonctions en 1456 et mourut le 5 août 1458. » (*)

JEAN VII, vingt-quatrième abbé.

Voici ce que dit de cet abbé le P. Pallain dans le manuscrit déjà cité : « Le second abbé que la ville de Bienne a fourni à Bellelay fut Jean VII, de la famille des Griel. En l'an 1456, il fut nommé à l'abbaye de Bellelay, dont il était professeur, dans le chapitre général de l'ordre qui cette année se tenait à St-Quentin en Vermandois. Ce fut de son temps, savoir en 1460, que se forma l'alliance entre les chapitres de Lucelle, Bellelay, Moutiers-Grandval et St-Ursanne. » — Il mourut le 26 mai 1483.

(*) *Annales des Prémontrés.*

JEAN VIII, vingt-cinquième abbé.

« Jean Bart, d'Osterhoffen, en Bavière, mourut le 17 septembre 1490. »

JEAN IX, vingt-sixième abbé.

« Jean IX, surnommé Brulhard, de Tavannes, fit renouveler, en 1504, la confraternité des chapitres de Bellelay, de Moutiers-Grandval et de St-Ursanne. Accablé de vieillesse, il renonça volontairement à sa dignité, le 2 juillet 1508, et mourut le 21 décembre de la même année. » (*)

NICOLAS I^{er}, vingt-septième abbé.

« Nicolas Schnell, de Bienne, très-versé dans l'un et l'autre droit, nommé par l'évêque de Bâle membre de son conseil secret, visiteur des provinces de Bourgogne, d'Auvergne et de Savoie, remplit toutes ces charges avec distinction. En 1513, il obtint de Clément VII l'union de la Porte-du-Ciel avec Bellelay. Il incorpora de même, en 1513, les églises paroissiales de Bassecourt et de Boécourt. Il acquit en 1516, la paroisse de Bévillars. Il rebâtit entièrement l'église et le monastère détruits par un incendie. Il mourut saintement le 12 juin 1530. » (*)

Malgré le cadre restreint de cette notice, je ne puis m'empêcher de citer ici quelques passages de la vie de cet abbé, par le P. Pallain :

« Pour peindre, dit-il, d'un seul trait l'abbé Schnell, je dirai avec l'annaliste de Bellelay qu'il fut admiré de tous par l'éclat de ses vertus et ne fut égalé par personne. Je ne rapporterai pas grand nombre de contrats, de transactions, d'accords et de conventions avantageuses qu'il a faites, soit avec les chapitres de Soleure, Moutiers-Grandval, de l'Isle et de St-Jean, soit avec des communautés particulières, et qui se firent en 1509, 1511 et 1512. — Le prince Christophe d'Utenheim choisit l'abbé Nicolas préférablement à tout autre pour le députer vers le chapitre de sa cathédrale et lui notifier le dessein qu'il avait et la résolution où il était de résigner la Principauté et l'Evêché.

» Ce fut en 1516 que l'abbé, voulant lier d'un lien indissoluble et perpétuel son monastère de Bellelay avec la ville de Bienne, et faire que ses confrères et ses compatriotes n'eussent qu'un cœur et qu'une âme par l'union qui devait régner entre les membres de ces deux corps, procura à ses religieux et à leurs successeurs le droit de bourgeoisie avec Messieurs de Bienne par un accord qui devait être avantageux aux uns et aux autres et qui subsiste encore aujourd'hui. Les conditions fondamentales de cette union furent les suivantes. De la part de Bienne on s'obligeait : 1^o à protéger, assister et défendre l'abbé et les religieux

(*) *Annales des Prémontrés.*

de Bellelay ; 2^o de soutenir leurs droits ou possessions toutes les fois que ces Messieurs en seraient recherchés, toutefois aux frais et dépens de Bellelay ; 3^o Bellelay, en qualité de combourgeois, jouira de plusieurs privilèges dont ne jouissent pas les étrangers, qui sont spécifiés dans l'acte authentique à ce sujet. En particulier Messieurs de Bienne s'obligent à fournir les bois nécessaires à la construction des maisons que l'abbaye possède dans la même ville. L'abbaye de Bellelay, de son côté, s'est engagée : 1^o à reconnaître sa combourgeoisie par la somme de 15 écus qu'elle payera tous les ans à la ville de Bienne ; 2^o chaque abbé aura soin de la renouveler ; 3^o quand Messieurs de Bienne, députés du magistrat, passeront par Bellelay, on s'engage les recevoir et traiter avec bonté et politesse et à les défrayer entièrement, eux, leurs domestiques et leurs chevaux.

» Le bon abbé avait appris avec une douleur indicible que les Biennois, ses compatriotes, chancelaient dans la foi et paraissaient tous disposés à quitter et à abandonner la religion dans laquelle leurs pères étaient morts et dans laquelle ils étaient nés. A cette chagrinante nouvelle, il court, il volé vers sa chère patrie dans le dessein et dans l'espérance d'engager ses combourgeois à persévérer dans la foi de leurs ancêtres (1529). Mais tous ses soins et les mouvements qu'il se donna furent inutiles. — La nouveauté s'était déjà emparée des esprits et avait prévalu. De sorte que l'infortuné abbé fut obligé de se retirer et de retourner dans son abbaye sans avoir pu rien gagner sur des cœurs déjà gagnés eux-mêmes par la nouveauté.

» A son retour de Bienne, étant arrivé à Tavannes, où un de ses religieux était curé, il y trouva les choses au sujet de la religion dans une situation aussi critique qu'à Bienne. La pluralité des habitants paraissait inclinée pour la réformation. L'abbé, dans ces fâcheuses circonstances, après bien des réflexions que la prudence dictait, conçut du soupçon de son religieux et se défia un peu de sa constance. Il rappela donc le curé de Tavannes, Jean Périne, et envoya à sa place Jacques Moeschler, son sous-prieur. Mais ici le bon abbé se trompa, et croyant bien faire, il fit très-mal, car peu de temps après le même Jacques Moeschler changea de religion et se maria publiquement.

» Le village de Tavannes ayant donc imité et suivi l'exemple de ses voisins au-delà de Pierre-Pertuis, le sénat de Berne ne manqua pas d'y envoyer des commissaires pour les consolider dans le parti qu'il avait lui-même adopté. Or, l'abbé Nicolas, ayant appris l'arrivée des commissaires à Tavannes, ne manqua pas de s'y transporter et de leur rendre sa visite dans la maison curiale qui lui appartenait et où ils étaient logés. Mais l'entrevue fut âpre de part et d'autre ; de quoi les députés à leur retour ne manquèrent pas de faire leur rapport au sénat, et la conclusion fut qu'on s'en souviendrait à l'occasion. Elle ne

tarda pas à se présenter, car l'abbé Nicolas étant mort l'année suivante, et son successeur Jean Goniât s'étant rendu à Berne après son élection pour y renouveler, comme il était d'usage, la combourgeoisie, il fut obligé de s'en retourner sans avoir rien fait ; l'audience même lui fut refusée, et depuis, Bellelay n'a plus joui du privilège de combourgeoisie avec l'Etat de Berne. »

Jacques Mœschler devint donc le premier pasteur réformé de Tavannes. Malgré cela, il ne tarda pas, dit la tradition, à rentrer en relation avec l'abbaye où il était, ajoute aussi la tradition, considéré seulement comme une brebis égarée.

J-E-A-N X, vingt-huitième abbé.

« (*) A l'excellent abbé Schnell succéda le digne et illustre Jean, dixième du nom, surnommé Jean Goniât de Bellefond. Il fut recommandable par une piété, un courage et une constance tels que l'exigeait cette époque si troublée. Ce fut alors, en effet, que les habitants de Biemme, ceux de la Neuveville et de la vallée de St-Imier, et enfin de presque tout le voisinage abandonnèrent la foi catholique. En 1530, le magistrat de la Neuveville, à l'instigation de G. Farel, convoque les citoyens, leur fait la proposition de choisir entre la nouvelle et l'ancienne religion. Il recueille les suffrages d'après lesquels le nouveau culte est admis à la majorité de 24 voix. Alors les anciens rites sont abolis au mois de novembre de la même année, il est décidé que les nouveaux seront en vigueur à partir de la même époque. A la suite de cette résolution, les chanoines de Bellelay furent renvoyés avec violence des cures de la Neuveville, de Perles, de Longeau, de Walbringen et de Tavannes.

» Dans ces tristes circonstances, l'abbé du monastère ne pouvait trouver aucun secours, ni espérer aucun conseil pour se tirer d'aussi grandes difficultés. Il n'avait rien à attendre de l'évêque de Bâle. Celui-ci, proscrit de sa ville épiscopale, qui avait choisi Oecolampade pour évêque, se retirait tantôt au château de Birseck, tantôt à Porrentruy, tantôt à Delémont, fuyant ainsi devant ses ouailles et la fureur des Bernois.

» Il est bien remarquable de voir l'abbaye de Bellelay, au milieu d'une crise aussi terrible, non seulement ne pas chanceler dans sa foi, mais encore la conserver dans toute son intégrité. L'abbé du monastère, ainsi que tous les religieux commis à sa garde, protégés par la constance de leur foi, comme par un solide bouclier, surent au milieu des plus violentes tempêtes, soutenir courageusement le choc et arrêter

(*) *Histoire abrégée de Bellelay inéd.*

au pied des murs de leur monastère, ce torrent furieux qui entraînait tout sur son passage. Tout rempli de l'esprit de Dieu, il sut affermir tellement dans la foi une population déjà chancelante que les gens du peuple congédièrent violemment des prédicants, (*) qui étaient venus prêcher jusque devant les portes de Bellelay. L'abbé Jean mourut saintement et reçut ainsi la digne récompense de sa prudence et de sa constance dans la foi, le 19 décembre de l'an 1553. »

SERVAIS FRIDEZ, vingt-neuvième abbé.

« Servais Fridez, de Delémont, écrivit un journal des misères de son temps. Il dépeint d'un style plein de larmes les calamités infligées à ses voisins par l'hérésie de plus en plus violente; il pleure ses infortunes et celles de son monastère brûlé pour la troisième fois; il le répara promptement et comme il put. Ecrasé par le chagrin, mais non vaincu, il cessa de vivre, le 22 février 1561. » (**)

A partir de cette époque si agitée, le calme et la paix se rétablirent insensiblement. De bonnes relations se formèrent entre l'abbaye de Bellelay et les populations des contrées où la réforme était adoptée. C'est dès lors que commença cette ère de tolérance qui n'a pas discontinué jusqu'à l'extinction de cette abbaye et qui est un de ses beaux titres de gloire. Bellelay, ayant conservé la collature de l'église de Tavannes, nommait les pasteurs d'après une liste de candidats qui lui était présentée. Le couvert du pasteur de Tavannes était mis tous les jours à la table des religieux de Bellelay et il en faisait fréquemment usage. (***) On voit encore au-dessus du Fuet, une belle pierre (****) en forme de fauteuil dans lequel, d'après la tradition, le

(*) D'après la tradition, ce serait Farel lui-même qui aurait prêché par une des fenêtres de l'auberge de Bellelay un dimanche au moment où le peuple sortait de l'église de l'abbaye.

(**) *Annales des Prémontrés.*

(***) « Abraham Gagnebin arrive à Bellelay un peu avant l'Angelus de midi. Il sonne à la porte du monastère, et le Père Isidore qui, lui aussi, observe la température de ces rudes climats, le reçoit avec un chaleureux empressement. Son couvert est mis à la table hospitalière des Prémontrés, à côté de celui du pasteur de Tavannes et du docteur Binninger de Montbéliard. On y cause de la neige du 30 juin, jour de la procession de Notre-Dame de Lajoux. » — *J. Thurmann, Toast* lu à la réunion de la Société des sciences naturelles, à la Chaux-de-Fonds, en août 1855. — *Coup-d'œil de la Société d'émulation*, en 1855. p. 155.

(****) Il serait question, paraît-il, de perpétuer ce souvenir par une inscription taillée sur ce rocher.

pasteur T. R. Frêne avait l'habitude de se reposer dans ses voyages à Bellelay. Un autre pasteur du voisinage a débité plusieurs fois dans son église des sermons composés par des religieux de Bellelay. Je tiens ce fait d'un des derniers religieux de cette abbaye. J'ai dans ma collection de manuscrits, des lettres des pasteurs de Tavannes et de la Neuveville qui témoignent de ces bons rapports et surtout des procédés bienveillants que l'on y apportait de part et d'autre. Il en était de même parmi le peuple. Aussi, lors de leur départ de Bellelay, les religieux, en passant au Fuet, à Tavannes, etc., reçurent-ils de la part des populations de touchants témoignages d'estime et de regrets.

ANTOINE FOTTEL, (*) de la Neuveville, trentième abbé.

« Antoine Fottel, excellent économiste, médiocrement lettré, entreprit la visite et la réforme de son monastère sur les instances de François Bonhomme, évêque de Verceil et légat du Souverain Pontife, qui, corrigeant les anciennes mœurs ou plutôt les criants abus, selon l'esprit du concile de Trente, supprima les divisions de prébendes ou pitances et les fâcheuses habitudes que l'amour de la propriété avait depuis longtemps introduites. Antoine mourut le 25 février 1574. » (**)

JEAN XI, trente-et-unième abbé.

« Jean Simon, de Bure, mourut le 3 février 1579. »

(*) A la page 736 des Annales manuscrites de Bellelay, le nom de cet abbé se trouve désigné ainsi : *Anton. Faginus (de la Fage, Fottel), Neo-Villan*. J'ai découvert une belle pierre, en forme de croix, sur laquelle se trouvent les armoiries de l'abbé Fottel (le B, une fleur de lys et 2 trèfles sur 5 monts). — M. A. Boillat, maire à Loveresse, m'a communiqué un acte, copie sur parchemin vidimée en 1789 par le notaire de Saules à St-Blaise, du 15 mai 1563, qui a pour objet le prêt féodal de diverses terres à des habitants de Malleray. Voici quelques passages de cette pièce : « Nous, Antoine Fotelz, par la grâce de Dieu, humble abbé du monastère de Bellelay, faisons savoir, etc., que par le vouloir, congier, conseil et consentement de notre couvent, considérant et regardant le grand et évident profit et utilité d'ung curé ou prédicant de Belvillars, congnoissons et confessons nous abbé que dessus comme vrai curé et colateur de la cure dudit Belvillars, après avoir prestez, etc. (suit le détail des propriétés), et a fait ledit présent prêt féodal pour la cense d'ung béchet par moitié froment et avoine, mesure de Mostiers Grand-Vaulx, et doit être ladite graine bien vennée et leuale et marchande au dict de gens de bien, d'ung chapon, etc., etc.

(**) *Annales des Prémontrés.*

VERNER BRISELANCE, de Porrentruy, 32^e abbé.

« Verner Briselance, tenant la main à la réforme ordonnée par le légat, ne souffrit, ni en lui-même, ni dans ses chanoines, rien qui fut contraire à la pauvreté ; il environna le couvent de murailles, pour ôter aux chanoines l'occasion de sortir et aux étrangers l'occasion de pénétrer dans l'intérieur de la maison. Bellelay n'avait point vu de visiteurs de l'ordre depuis l'extinction du Lac-de-Joux, la mère église ; Verner en fit venir. Il mourut le 31 août 1612. »

DAVID JUILLERAT, trente-troisième abbé.

« David Juillerat, de Monible, né dans la plus humble condition, était bouvier à Bellelay, lorsque l'éclatante distinction de son esprit, son étonnante facilité pour les lettres humaines lui ouvrirent les portes du couvent. Il fit de tels progrès dans les plus hautes sciences que de l'office de prieur, il passa sans intermédiaire à la dignité abbatiale, comme le plus digne au jugement de tous les chanoines. Il administra soigneusement les intérêts du monastère, et poussa sans relâche aux progrès des sciences ; mais il ne put se défaire de la timidité que son origine lui avait laissée. Il mourut le 17 février 1637. »

Lorsque j'ai écrit sur cet abbé la petite notice qui a paru dans le *Coup-d'œil* de 1856, je n'avais pas encore l'extrait des *Annales des Prémontrés*, ni le manuscrit de l'*Histoire abrégée de Bellelay*. Le premier n'est en ma possession que depuis le mois d'avril dernier et le second depuis le mois de juillet. Le premier cite aussi l'anecdote du boucher et il nous apprend de plus que dans sa jeunesse David Juillerat exerça aussi l'état de cordonnier à Bellelay. Du reste, sauf quelques petites différences dans les détails, l'anecdote est la même que celle que j'ai rapportée.

Depuis le mois de novembre 1635 jusqu'au mois de juin 1637, la peste qui régnait dans le pays fit de grands ravages dans la Courtine de Bellelay. A Lajoux, les pestiférés mouraient pour ainsi dire tout-à-coup, tant l'attaque était foudroyante. Plusieurs furent trouvés morts à la campagne et sur les chemins. Dans ces circonstances, l'abbé Juillerat et ses religieux firent preuve d'un beau dévouement. Le P. Augustin Cuenin, de Porrentruy, sous-prieur, allait confesser les mourants, quelquefois en plein air, dans les vergers, en allumant un feu entre lui et son pénitent, pour se préserver de la contagion. On enterrait les morts dans une fosse commune à la Sagne-es-Droz, sur Montbautier. (*)

(*) J'ai puisé ces renseignements dans un manuscrit que M. Saucy, ancien juge à la Joux, a bien voulu me communiquer.

JEAN-PIERRE CUENAT, trente-quatrième abbé.

« Jean-Pierre Cuenat, de Cœuve, mourut le 4 mars 1666. » (*)

JEAN-GEORGE 1^{er}, trente-cinquième abbé.

« Jean-George Schwaller, noble Soleurois, veilla seul, durant la guerre des Suédois, au salut de Bellelay abandonné, et combattit longtemps pour l'immunité de l'ordre et du monastère contre le prélat et les autres conventuels qui favorisaient les prétentions de l'évêque de Bâle. Devenu abbé, il fut très-attaché à son état, défendit la discipline régulière par sa parole et surtout par son exemple. Il mourut le 26 mars 1691. »

NORBERT PÉRIAT, trente-sixième abbé.

« Norbert Périat, de Fahy, mourut à la Neuveville le 12 novembre 1692. » (*)

FRÉDÉRIC de STAAL, trente-septième abbé.

« Frédéric de Staal, noble Soleurois, fut enlevé le 23 avril 1706, par une maladie d'entrailles qui était épidémique, et qui frappait indistinctement jeunes et vieux, nobles et peuple. »

JEAN-GEORGE II^e, trente-huitième abbé.

« Jean-George Voirol, des Genevez, était ami de la droiture, ennemi du vice, attaché à la science, un modèle de régularité, plein de modestie, animé de l'esprit de pauvreté. Bellelay lui doit ses vastes bâtiments, une église telle qu'il ne s'en trouve pas dans toute la Suisse de plus grande ni de plus ornée, enfin des vases sacrés qui ne sont point indignes de la magnificence d'un pareil temple. J'ai vu de mes yeux et j'ai loué toutes ces choses; je dirais que je les ai admirées, si mon admiration n'avait été ravie toute entière par les vertus que j'ai contemplées dans le prélat. Je ne connais personne de plus affable dans les relations de la vie, de plus humble dans les honneurs, de plus zélé pour la propagation de la foi, de plus prudent dans l'administration, de plus constant dans l'amitié, de plus habile dans les affaires privées ou publiques. Les principaux de l'ordre avec moi l'ont vu au chapitre général de l'an 1717, où il assistait comme définitiveur, et d'où il revint avec le titre de vicaire général de la Bourgogne. Il était dans

(*) *Annales des Prémontrés.*

la fleur de l'âge, n'ayant encore que 47 ans, et il méditait de grandes choses pour Dieu, pour la religion, sa patrie et son monastère, quand la mort l'enleva (à son retour des bains de Pfäfers), au couvent de la Porte-du-Ciel, où il est enterré. Sa tombe porte cette épitaphe : *Ci-gît Révérend Seigneur et père en Jésus-Christ, Jean-George Voirol, abbé de l'église de Bellelay, décédé le 17 août 1719. Qu'il repose en paix. Amen. Vanité des vanités, et tout n'est que vanité.* »

Les *Annales des Prémontrés* ne vont pas au-delà de l'abbé J.-G. Voirol. L'auteur termine son article sur Bellelay par l'indication des paroisses qui appartenaient à cette abbaye, savoir : Saint-Ursanne de Neuveville, qui fut donnée à Bellelay en 1140, par Amédée, évêque de Lausanne ; après la réformation, l'abbé de Bellelay conserva la qualité de pasteur primitif de cette église en vertu d'un contrat passé en 1533, entre les magistrats civils et l'abbé Jean Goniât ; Perles près de Bienne ; Longeau, entre Bienne et Soleure ; Tavannes et sa succursale, Saint-Léonard de Chindon ; les Genevez ; Bassecourt ; Boécourt ; Montignez ; Geriviller ou Pftershausen. Bellelay possédait en outre deux chapelles, une à Walbringen, près de Bienne, sur la montagne au pied de laquelle la ville est assise, et au milieu des vignes où l'on voit encore ses ruines ; une autre au sommet du Mont-Repais, bâtie en l'honneur de St-Martin et aujourd'hui détruite.

JEAN-BAPTISTE SÉMON, trente-neuvième abbé.

(*) « Jean-Baptiste Sémon, de Montfaucon, docteur en théologie, savant profond et distingué, éleva à grands frais plusieurs édifices depuis les fondements jusqu'au faite et acheva le bâtiment qui forme le couvent et le quartier abbatial. Il releva le monastère de Grandgourt, qui était détruit, rétablit aussi la maison de la Porte-du-Ciel, et de plus un grand nombre de fermes (**) appartenant à l'abbaye. (***) Plus tard,

(*) *Histoire abrégée de Bellelay* inédite.

(**) On voit encore au Cernil de Tramelan, sur la porte d'une des grandes fermes qui appartenait à l'abbaye, les armoiries de l'abbé Sémon, et la date de 1720.

(***) « Le nouveau et grand chemin depuis Porrentruy par Saucy et depuis Porrentruy à Delémont furent commencez au mois de juillet de l'an 1740 et ils furent achevez au mois de may de l'an 1741. On peut dire qu'il y avait des bois de 6 pieds sur le tronc qui ont esté déracinés et transportés de leur place, et même les rochers fussent-ils sy grands tout de même a-t-on poussé droit le chemin. Beaucoup de gens auroient cru qu'il seroit été impossible d'y faire un chemin. Cette année il faisait bien cher vivre, la plus part de ceux qui travailloient sur ce chemin n'avoient de pain que ce que les autres leur donnoient sur le chemin. — L'annez 1741, au mois de

il se retira, comme prieur, à Grandgourt où il mourut dans de grands sentiments de piété, le 29 mai 1743. Son corps fut transporté à Bellelay au milieu d'un grand appareil funèbre, et fut enseveli avec beaucoup de pompe dans un caveau placé sous le sanctuaire de l'église. Il fut le premier des abbés inhumés en ce lieu. »

Lors des troubles de 1740, l'abbé Sémon embrassa la cause du peuple. Lorsque le prince J.-S. de Reinach fit arrêter Pierre Péquignat de Courgenay, l'abbé Sémon refusa l'aide qui lui était demandé de la part du Prince pour procéder à cette arrestation qui eut lieu près de l'ancien cimetière de Bellelay. La tradition, dans les environs de Bellelay, a maintenu vivace le souvenir de ces faits. C'est sans doute à la suite de ces événements que le discours suivant, écrit de la main même de l'abbé Sémon, et que j'ai retrouvé ici, a été adressé au prince :

« Votre Altesse,

» Je viens pour avoir l'honneur de faire à V. A. ma profonde
» révérence et très-humble soumission ; comme il peut estre ar-
» rivé qu'au sujet des troubles du pays V. A. auroit reçu des in-
» formations, ou seroit venue en connoissance de quelques gérées et
» conduite contraires à la parfaite soumission que je dois à mon Prince
» territorial, je viens pour supplier en mesme temps V. A. en toute
» humilité d'être persuadée, que je n'ay jamais pensé, ni eu la moin-
» dre intention d'agir dans quoy que ce soit, contre mon devoir de
» très-fidèle et obéissant sujet de votre A. ; mais si l'on trouve que j'y
» aye manqué, je proteste icy hautement en présence de V. A. que
» cela n'est arrivé qu'uniquement par simplicité, ou par trop de con-
» fiance que j'ay eue pour certaines personnes, de quoy je demande
» très humblement pardon à V. A. et en fais ma sincère rétractation,
» suppliant au reste de me conserver gracieusement mon abbaye sous
» sa haute et puissante protection. »

La lettre suivante qui se trouve aussi dans ma collection d'autographes, se rapporte également aux événements de cette époque. Elle a été écrite le 20 octobre 1739 par le P. Godfried Jourdain, sous-prieur, à l'abbé Sémon qui se trouvait à la Neuveville.

juillet le 25^e jour, à heure de nuit close, le tonnerre se déchargea sur un grand sapin au haut de Béroutay, ruage de Bellelay, dont les deux chevaux qu'ils mettent devant les deux harneaux du couvent et même les deux meilleurs, avec trois veaux se trouvèrent dessous ce sapin, tellement que le bois et les cinq bestes fut tout abimé, donc les chevaux avoient des morceaux de bois plantés dans le corps qui les transperçoient, les morceaux de ce bois, bien qu'il eut 6 pieds sur le tronc ne laissoient pas que d'être sy petits, que deux hommes n'auroient pas eu de peine de porter les plus grands morceaux. » — (*Journal de David Héchement, de Monible.*)

« Mon révérendissime Père !

» Un exprès arrivé à ce moment de Pourrentruy, et m'apprenant votre
» absence aussi bien que celle du R. P. prieur, vient de remettre à M.
» Dusaulci la ci-jointe incluse, que j'ai l'honneur d'envoyer incessam-
» ment à V. G. R^{me} sur l'avis dudit M. Dusaulci et sur l'empresse-
» ment que l'exprès lui a témoigné d'avoir une réponse ; aussi avons-
» nous trouvé à propos de le retenir ici jusqu'à l'arrivée de la réponse
» qu'il plaira à V. G. R^{me} de nous envoyer, afin qu'il ne retourne pas
» vuide à Pourrentruy. P. Gilbert, qui retourna hier au soir de Pour-
» rentruy et que je suppose vous avoir écrit pour s'excuser de sa lon-
» gue absence, rapporte que l'alliance nouvellement arrêtée entre notre
» Prince et le roi T. C. fut publiée au château vendredi passé au son
» du tambour et à la décharge de douze pièces de canons, dont les
» trois premiers furent pris dans la ville comme un signal d'incendie
» jusqu'à ce que les autres décharges tout de suite firent comprendre
» autre sujet de ce ronflement, ensuite de quoi, comme il ajoute, plu-
» sieurs bourgeois assemblés au *Bœuf* commencèrent à crier tout haut
» par la fenêtre : *Vive le roi !* »

L'abbé Sémon séjournait souvent à Bienne et à la Neuveville surtout, où il était très-respecté. Le pasteur Petitmaître termine ainsi une lettre qu'il lui écrivait, le 5 décembre 1731, à propos d'une demande concernant la cure de la Neuveville : « C'est de quoi je vous serai fort » redevable ; et si je ne puis répondre autrement à votre équité et » générosité, V. G. saura au moins que je m'en loue partout ; et je » m'intéresserai de plus en plus par tous les endroits possibles, en » particulier par mes vœux, à la prospérité de votre personne et à » l'avantage de votre monastère ; étant des diverses personnes dont il » est composé, et surtout de V. G. R. le très-humble, etc. »

Les notes suivantes du P. Grégoire Voirol se rapportent au règne de l'abbé Sémon : — 1728. Le nouveau monastère commence à être construit. Il est terminé en 1736. — 1729. La confraternité entre les quatre chapitres est renouvelée. — 1734. Célèbre visite faite au monastère par Hermann de Roth. — Suspension du prélat pendant deux années. — Le P. Meinrad Paul est renvoyé. — 1736. Le nouveau réfectoire est consacré. — 1740. Inquisition Delémontaine. Arrestation du prélat et du P. Placide prieur. »

GRÉGOIRE JOLIAT, quarantième abbé.

« (*) L'abbé Sémon eut pour successeur Grégoire Joliat, de Courtételle. Il me serait impossible de raconter tous les détails que je connais

(*) *Histoire abrégée de Bellelay*, inédite.

au sujet de l'abbé Joliat et tous les traits de bonté tendre et paternelle envers ses subordonnés et envers les pauvres, dont j'ai été moi-même le témoin. Les indigents avaient toujours un libre accès auprès de lui. Après avoir fait ses études et achevé son cours ordinaire au séminaire épiscopal de Porrentruy, il mérita par la pureté de ses mœurs d'être élevé à la dignité sacerdotale, le 22 mai 1728. Cinq après, craignant le tumulte du siècle, il vint à Bellelay et demanda humblement d'être admis au nombre des novices. A la fin de son noviciat il fit les vœux solennels l'an 1738. A peine lié par ce grand engagement, il fut élu proviseur, maître des novices, sous-prieur et enfin élevé à la dignité abbatiale. Son humilité ; sa bonté affectueuse envers les pauvres, et mille autres vertus qui sont le plus bel ornement d'un religieux, lui attirèrent une grande renommée. Enfin, chéri de ses confrères, aimé de la noblesse et respecté du peuple, après avoir gouverné le monastère pendant 25 ans, il succomba à la maladie la plus cruelle le 30 novembre 1771. »

« Il faut l'avouer (et Dieu en soit béni), écrivait un jeune novice au temps de l'abbé Joliat, (*) les couvents plus réguliers que Bellelay sont rares : il n'a point pécule comme tant d'autres : il n'est soupçonné d'aucune erreur dans la doctrine : même la morale relâchée, mal de tant de catholiques, n'y est point en vigueur. Il ne regorge pas éternellement de séculiers comme tant d'autres ; il n'a point de membres scandaleux, comme des fois les ordres les plus austères en ont ; je ne vois pas que les vœux essentiels, la pauvreté, la chasteté, l'obéissance y soient violés, au moins grièvement. Il a un chef saint, qu'on le compare à un millier d'autres ; les supérieurs, zélateurs de la régularité, y sont très-bien d'accord ; je ne sache ni haine, ni division parmi les membres, chose essentielle ; le silence y est assez bien gardé ; je ne sache personne sujet à des excès de bouche : ainsi ce n'est pas sans sujet que j'ai entendu célébrer sa régularité parmi les séculiers, même

(*) Parmi les manuscrits de ma collection, j'ai lu, en section d'Erguel, des *Lettres écrites en 1767* par un jeune novice de Bellelay à son frère (qui fut depuis le P. Grégoire), précepteur en Allemagne. J'ai retrouvé en outre une *Dissertation* écrite par le même novice avant de prononcer ses vœux et dans laquelle il retrace ses combats intérieurs. Cette pièce m'a semblé très-intéressante, si l'on tient compte surtout de l'âge de l'auteur qui n'avait alors que 20 ans et ensuite parce que, tout en exprimant des doutes sur sa vocation, il nous fait connaître bien des détails de la vie monastique à Bellelay. Son style est naïf et remarquable à bien des égards. Ce jeune novice était Pierre-Nicolas Voirol (en religion Jean-George), fils de Jean-Pierre Voirol, licencié-ès-droit à Besançon en 1717, avocat impérial à la cour de Wetzlar en 1718, puis plus tard notaire et greffier de la justice de Bellelay, mort en 1762.

jusque dans Besançon. On y fait exactement les retraites annuelles. Si la maison est riche, outre qu'elle l'est beaucoup moins qu'une infinité d'autres, surtout en Allemagne, (comme elle est plus régulière qu'une infinité d'autres, surtout en France) il s'y fait des aumônes très-considérables, et les membres y ont tous également part. »

C'est l'abbé Joliat qui a fait construire, sous sa direction, les beaux et vastes bâtiments appelés *vacheries de Bellelay*. Ce sont les constructions les plus remarquables en ce genre qui existent dans le pays; elles méritent d'être visitées. D'après la tradition, ce même abbé a donné une grande impulsion au progrès de l'agriculture à Bellelay et dans les environs. « Tous les détails économiques, dit le pasteur » Bridel, (*) d'agriculture, de vacherie, etc., sont tenus dans le meilleur » ordre : c'est un plaisir de parcourir de grandes étables remplies de » troupeaux, des granges pleines de gerbes et de fourrages, des gre- » niers où la récolte ne laisse plus de place, et surtout de savoir que » toute cette richesse champêtre n'est pas consommée à pure perte : » car ce couvent n'a point oublié, comme tant d'autres aussi riches que » lui, que l'aumône et la bienfaisance ont été souvent et devaient être » toujours le principal but des fondations pieuses. Dans les environs » sont des fermes très-bien entretenues : c'est là que se fait un fro- » mage marbré, fort connu des amateurs qui le mettent de pair avec » le Gruyères : il a la forme d'un cône tronqué et doit peser de dix à » quinze livres. Quoiqu'on ne le fabrique pas dans l'abbaye, il porte » cependant le nom de fromage de Bellelay. »

La tourbe, combustible dont on apprécie de plus en plus la valeur dans le Jura, surtout pour les établissements métallurgiques, était déjà exploitée à Bellelay, vers le milieu du siècle dernier. La carbonisation de ce combustible, carbonisation que l'on croit être une découverte moderne, était déjà pratiquée à Bellelay ainsi que nous l'apprend dans son *Journal* (**) le maire Feusier de Saicourt : « Le 23 novembre 1768, dit-il, un vent impétueux renversa la halle que M. le conseiller Decker (***)

(*) *Course de Bâle à Bienne.*

(**) Je dois la communication de ce manuscrit à l'obligeance de M. J.-H. Desvoigne, maire au Fuet, et de M. A. Feusier, ancien maire à Saicourt, qui a aussi en sa possession les *Mémoires inédits du notaire Jaquerez.*

(***) « Decker fut un des hommes les plus actifs et les plus intelligents de » la cour du prince de Porrentruy. Il est regardé comme un des principaux » auteurs de la restauration et construction des routes du pays; il fit faire » des progrès à diverses branches de l'administration et de l'industrie, et » ses écrits, comparés à ceux de la plupart des autres conseillers du prince » de son temps, lui assurent une supériorité incontestable. Son épitaphe se » lit encore sur une pierre placée dans le mur, à gauche en entrant, dans » le cimetière de Porrentruy. » — A. Quiquerez, *Notice sur les mines, les forêts et les forges de l'ancien Evêché de Bâle*, p. 101.

avait fait bâtir pour sécher la tourbe qu'il faisait extraire du marais de Bellelay pour la cuire en place de charbon. Ladite halle était grande comme une des vacheries de Bellelay. » Aujourd'hui, on remarque encore quelques vestiges de cette construction dont on ignorait, du reste, la destination.

— « 1753 et 1754, troubles du père Isfrid. Il est emprisonné jusqu'en 1757. — 1754. Plusieurs édifices sont construits : moulin, maison des cordonniers, jardins, murs de clôture ou de la cour. — 175(?). La conférence dite Bernoise est tenue à Bellelay. — 1768. Les deux granges, ou les vacheries, sont construites. — 1770 à 1771. Arpentages divers ou mesurage de notre territoire 1^o par Girardin, puis par Godinet et par Voyame. — 1771. Le St Prélat Grégoire, mort le 30 novembre, est enterré le 3 décembre. » (*)

NICOLAS II, quarante-et-unième abbé.

« Il ne me reste plus pour terminer cet abrégé, (**) qu'à vous donner quelques détails sur M. le Révérendissime abbé Nicolas II Deluce. Celui-ci fit ses études avec succès à Porrentruy, puis à Besançon. Pendant tout le temps de leur durée, il se fit toujours remarquer par la grande pureté de ses mœurs. Après avoir pris l'habit religieux à Bellelay, il montra la ferveur la plus exemplaire. Aussi fit-il son noviciat, grâce à une dispense, dans l'espace d'un an et demi, après lequel il fut admis à la profession religieuse, le 20 septembre 1750. Elevé au sacerdoce, il se fit remarquer par son zèle pour la régularité et pour l'observation de la règle. Peu de temps après, il fut chargé de l'office de circateur, de sous-prieur, de prieur et en même temps de maître des novices. Après la mort de son très-digne prédécesseur, Bellelay ne trouva personne dans l'abbaye qui fut plus capable de lui succéder. Ainsi, il fut élu canoniquement le 10 décembre 1771. Il obtint facilement sa confirmation, non-seulement de M. Georges, abbé de Roggenbourg, vicaire général, mais encore de M. Guillaume de Marnuri, général de l'ordre, et de Son Altesse Mgr l'Evêque de Bâle, Simon Nicolas. Il fut ensuite sacré dans son église, le 25 mars 1772, par Mgr Jean-Baptiste Gobel, évêque de Lydda, suffragant et vicaire-général de l'évêque de Bâle, qui peu de jours auparavant, avait été sacré évêque dans l'église de Bellelay par Mgr l'évêque de Lausanne. Les assistants du sacre et de la bénédiction étaient MM. les abbés de Lucelle, George Girardin, ordre de Citeaux, et Jérôme Brun, abbé de

(*) Notes du P. Grégoire Voirol, manuscrit de ma collection.

(**) *Histoire abrégée de Bellelay*, inédite.

La Pierre, ordre de St-Benoît. Un grand nombre de personnes qualifiées assistèrent à cette auguste cérémonie. »

Au commencement de novembre 1772, l'abbé Deluce s'occupa de la fondation du pensionnat de Bellelay, qui devint si renommé dans presque toute l'Europe et qui immortalisera le nom de son digne fondateur.

Cultivant la vertu et la science, Nicolas Deluce par ses belles qualités morales et intellectuelles fut, sans contredit, le plus distingué de tous les abbés de Bellelay. Il jouissait surtout de l'estime et de l'affection de tous ses religieux, pour qui son autorité était toute paternelle. Dans une lettre (*) qu'il écrivait, le 4 février 1774, au P. Jean-George Voirol, étudiant au collège germanique à Rome, on remarque les passages suivants : « Je consens très-volontiers que vous vous mettiez en état de pouvoir retourner dans le courant du mois de mai prochain, en suivant la route que vous me marquez ou telle autre que vous trouverez à propos. Toutefois, à condition que vous puissiez prendre le grade de docteur en théologie et le protonotariat avant de quitter Rome..... Conformément à l'avis que vous m'en avez donné, j'ai écrit une lettre à M. votre Amé Recteur pour solliciter votre retour. Avant de quitter Rome, je vous prie de vous comporter de façon que vous fassiez honneur à votre patrie. Témoignez à MM. vos supérieurs et professeurs tout le respect possible et ne soyez point de parti avec ceux qui voudraient vous détourner de vos devoirs..... »

» Ce sera sur la fin du mois de mars que nos jeunes théologiens, les P. P. Imier, Ursanne et frère Germain, donneront leurs thèses de toute la théologie. Nos petits étudiants se proposent de donner pour la même occasion, une comédie composée par le P. Hugo. »

» Si vous avez des argents de reste, je suis content que vous fassiez les emplettes que vous voudrez pour votre avantage. »

» Recevez les compliments de vos confrères, les tendresses de votre chère mère, et salutations de vos frères et sœurs. »

» Je suis, en attendant le plaisir de vous revoir, avec un sincère dévouement en me recommandant à vos saintes prières et amitié, »

» Mon cher confrère !

» Votre très-humble et affectionné serviteur.

F. NICOLAS, abbé. »

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de citer encore ici quelques passages d'une lettre (*) écrite à l'abbé Deluce par le procureur général Schepelin, le 9 janvier 1777. Ils sont une preuve de plus de la grande et bonne réputation dont jouissait alors l'abbaye de Bellelay et

(*) Autographe de ma collection.

surtout de sa généreuse hospitalité. Voici donc ce qu'écrivait le procureur Scheppelin :

« Monsieur le Révérendissime abbé !

» Sensible autant qu'on peut l'être à la trop obligeante lettre, dont il vous a plu m'honorer à l'occasion du renouvellement d'année, je vous prie d'agréer les vœux également sincères et distingués, que je fais pour vous, Monsieur, à ce même sujet. Dictés par la vénération la plus réelle, le dévouement le plus entier et la plus haute estime, ils ont pour objet le comble de vos désirs, votre satisfaction la plus complète, un bonheur le plus constant, et la prospérité invariable de votre vénérable maison. Leur fin tend à me rendre digne de votre bienveillance, qui me sera toujours si chère et si précieuse.

» Les politesses sans nombre que moi et les miens ont déjà reçues de la vénérable abbaye de Bellelay ont bien effacé les petites occasions que j'ai eues de l'obliger, je sçais et je sens combien je lui suis redevable, et cependant, vous portez, Monsieur, la générosité au point de me rendre insolvable, ma reconnaissance en est aussi vive que ma confusion en est grande. Que ne m'est-il donné d'avoir autant de pouvoir que j'ai de bonne volonté à rendre service à une maison si respectable, que notre Souverain estime, qui fait un objet et de confiance et de vénération pour l'étranger, tant d'honneur à notre patrie, et la consolation des chefs de famille dans l'évêché de Râle. »

« — (*) En mai 1772, l'abbé Nicolas se rend, avec le R. P. Thomas, en Souabe au chapitre provincial. — Le 28 octobre, il renouvelle la combourgeoisie avec Bienne et le 26, avec Soleure. — 1773. Le Révérendissime George, Prélat de Roggenbourg, officie à Bellelay. Le même jour, arrive l'évêque de Lydda; (**) les deux prélats procèdent à la visite canonique les 29, 30 et 31. Ils se retirent le 1^{er} septembre après la tenue du grand colloque. — 1774 à 1775. Contrat pour le paiement des dîmes, conclu au monastère avec les habitants. — 1776. Le 3 mars, Mgr. Frédéric de Wangen est consacré par l'évêque de Lydda; le 5, il retourne à Porrentruy. — En septembre, hommage du Prince, qui passe la nuit à Bellelay. — 1784. Le collège de Porrentruy nous est offert. »

Dans les quinze derniers jours du mois de mars 1784, un temps humide et mal sain occasionna une grande mortalité à Bellelay. A son retour d'un voyage, l'abbé Deluce eut la douleur de ne plus retrouver en vie l'un des religieux qu'il estimait le plus, le P. Thomas Erard de Porrentruy. Après avoir embrassé cette figure glacée par la mort,

(*) *Notes manuscrites du P. Grégoire Voirol.*

(**) J.-B. Gobel, devenu plus tard archevêque de Paris.

l'abbé Deluce fut lui-même atteint de la maladie à laquelle il succomba le 24 du même mois, à l'âge de 58 ans. Dans le court espace de quinze jours, l'abbé, cinq religieux et deux domestiques sont morts dans l'abbaye. (*)

Ante leves ergo pascentur in æthere cervi,
Et freta destituent nudos in litore pisces :
Ante, pererratis amborum finibus exul
Aut Ararim Parthus bibet, aut Germania Tigrim :
Quam nostro illius labatur pectore vultus. (**)

AMBROISE MONNIN, quarante-deuxième et dernier abbé.

Ambroise Monnin naquit à Bassecourt, le 23 juin 1738. Après de longues et bonnes études, il fit profession à Bellelay, le 11 janvier 1761. Il devint ensuite secrétaire de l'abbé Deluce, puis professeur de théologie. Il fut élu abbé le 1^{er} avril 1784 et consacré le 23 mai suivant.

Voici, d'après le journal et les notes du P. Grégoire Voirol, les principaux faits qui se sont passés pendant le règne, en partie si agité, du dernier abbé de Bellelay :

— « 1784. 7 et 10 juillet, visite du prince Henri de Prusse. (***)

(*) Ces faits, comme tous ceux dont je n'indique pas la provenance, sont rapportés par la tradition. Je les tiens d'ailleurs de source que j'ai lieu de croire authentique et leur exactitude, pour la plupart, peut se vérifier facilement.

(**) Ces vers de Virgile, écrits et signés par T. R. Frêne, mort pasteur à Tavannes, en 1804, se trouvent au revers d'un portrait à l'huile de l'abbé Deluce, tableau qui a appartenu à ce pasteur. M. Frêne était parent du doyen Morel, qui fait mention de lui dans son *Histoire de l'ancien évêché de Bâle*.

(***) On lit dans *la vie privée d'un prince célèbre, ou détail des loisirs du prince Henri de Prusse dans sa retraite de Rensberg. Veropolis. 1784.* (p. 66 note)... « Lettre du père Marcel Helg, supérieur du collège de l'abbaye de Bellelay dans les montagnes de la Suisse, en date du 24 juillet 1784, et écrite à M. le marquis de Vargemont, qui a bien voulu me la communiquer. « Un général vraiment digne de ce nom, l'émule des Césars, l'imitateur des anciens héros de Rome, le frère d'un des plus grands rois de son siècle, ce général enfin, à qui on ne reproche point de faute, malgré le grand nombre de campagnes qu'il a faites, enfin le prince Henri de Prusse est arrivé à Bellelay le 15 au soir; le lendemain, il a voulu voir la maison, et ensuite il a daigné venir saluer nos pensionnaires qui l'ont reçu sous les armes et qui ont eu l'honneur de le complimenter. Il a reçu les expressions de leur admiration et de leur joie avec beaucoup de bonté; il s'est informé de leur

— La combourgeoisie avec Bienne est renouvelée en novembre. — 1785. 1^{er} mai, nouvelle distribution du temps. — 23 mai, la combourgeoisie avec Soleure est renouvelée. — 2 juillet, M. Dabeillard arrive ici. On pose la première pierre de la nouvelle porte (grande grille à l'entrée du couvent). — 29 juillet, vendredi. Trois dames dînent à l'auberge, avec leur suite. Il y avait 16 chevaux pour deux voitures. On sut à leur départ, vers deux heures, que c'était M^{me} la duchesse de Bourbon. A trois heures M. le R^{me} envoya notre chasseur à Porrentruy pour prévenir le prince, mais la duchesse se rend à Montbéliard le 30 sans avoir vu S. A. — Le jeudi, 4 août, M. Maître et P. Jean-George prennent la hauteur du pôle de Bellelay, à 47 d. 13 — 4. 2 dg. Et Saignelégier est à 47 d. 11' 4. 2 dg. — 2 minutes plus sud que nous. — Vers le 16 août, ordre de S. A. apporté par le bédel d'ôter les ciboires des églises. — Ce même jour 16, il arrive ici un Italien, vaurien et fou qui menace de brûler la maison. — 1786. Le Révérendissime va avec son prieur le P. W. Rosé à Roth en Souabe au chapitre provincial. — 1787. Visite de Willebold de Roth, en août. — 1788. Construction du nouveau moulin dit de la Rouge-Eau. — Envoi du P. Benoît Theubet à la Trappe, déjà il s'était retiré en 1787. — 1789. Révolution française. — 1791. En février le Révérendissime est nommé président des Etats. — 16 mai, commencent les comices de Porrentruy. — 30 juin, 12 soldats soleurois arrivent à Bellelay sous la conduite d'un officier, M. Zeltner. — 1792. On a commencé le nouveau cimetière. — 29 avril, Monseigneur Joseph, évêque de Bâle, fuyant les soldats français, passe par Bellelay se rendant à Bienne. — 1793. 23 mars, réunion de l'évêché de Bâle à la France par la convention nationale à Paris. — 20 mai, grande épouvante à Bellelay, déjà le Révérendissime et le prieur s'enfuient. — 22 mai, réunion paroissiale. — En juin, réunion de la commune de Rebévelier. (*)

« EX Voto SIGInanDI VenatorIs fVnDatVr BeLILagIa. Væ nobis !

tenue, du nom de plusieurs, et a voulu voir jusqu'à leurs petits réduits ; il est ensuite parti pour Bienne, où j'ai eu l'honneur de l'accompagner et de diner avec lui. Il est bien glorieux pour un pauvre religieux qu'un aussi grand prince, que le frère d'un si grand roi, ait daigné s'asseoir à sa table et converser presque un jour entier avec lui aussi familièrement et aussi gracieusement qu'il l'a fait. » — Je dois cette bienveillante communication à l'obligeance de notre honorable président, M. X. Kohler.

(*) Si cette incorporation eût eu lieu avant la réunion de l'évêché de Bâle à la France, l'église de Bellelay serait devenue ainsi une église paroissiale et, conservant cette destination, elle n'aurait pas été vendue. C'est ce que l'abbé Monnin a reconnu, mais trop tard, comme on le voit par sa correspondance.

XV Xbris vi militari deletur Belilagia. (*) » (Selon le vœu de Siginand le chasseur, Bellelay est fondé en 1136. — Malheur à nous ! Bellelay est détruit par la force militaire le XV décembre.)

Lorsque les troupes françaises occupèrent l'évêché de Bâle en avril 1792, la sauve-garde que Soleure avait placée à Bellelay fut respectée, avant même que la France et la Suisse fussent convenues de leur neutralité réciproque. Ensuite le comité de salut public, dans un décret du 26 avril 1793, déclara que l'abbaye de Bellelay, en qualité d'alliée des villes de Soleure et de Bienne et comme renfermée dans la Prévôté de Moutiers-Grandval, jouirait des avantages de la neutralité helvétique et serait maintenue dans la possession de ses biens situés dans le nouveau département du Mont-Terrible. Néanmoins, le 15 décembre 1797, le général de division Gouvion Saint-Cyr, suivi d'un nombreux détachement, vint s'installer dans l'abbaye, malgré les protestations du commandant de la sauve-garde de Soleure au nom de son gouvernement ; il se fit apporter toutes les clefs, et signifia aux religieux l'ordre de quitter la maison le jour suivant. Les religieux consternés sollicitaient un délai : pour se rendre le général agréable, ils lui firent donner une sérénade par les élèves, qui exécutèrent encore en sa présence diverses évolutions militaires auxquelles St-Cyr parut prendre un grand intérêt. Le stratagème réussit : ils obtinrent un délai de quelques jours ; mais les instruments de musique et les armes des élèves furent confisqués ; on leur enleva même le drapeau dont les avoyers de Soleure avaient fait présent au pensionnat. Enfin, le jour fixé pour l'expulsion des religieux arriva. Treize chars de réquisition furent amenés des villages voisins, pour les conduire jusqu'à la Reuchenette avec le peu d'effets qu'on leur avait laissés, de même que les élèves, qui devaient suivre une route commune pour retourner dans leurs foyers. Huit religieux seulement, entre autres les PP. Berbier, principal du collège, Marcel Helg, secrétaire de l'abbé, Paul L'hoste, professeur, Charles Steulet, cellerier, et Gilbert Vermeille, furent retenus comme otages, pour régler définitivement les comptes des pensionnaires. Lorsque ces derniers furent partis, que les PP. procureur et secrétaire eurent remis à la commission militaire un état de tous les biens de l'abbaye vendus et non vendus, les huit otages furent enfin relâchés le 5 février 1798. La plupart se retirèrent à la Porte-du-Ciel, qu'ils abandonnèrent aussi en 1807.

La plus grande partie des détails contenus dans le paragraphe qui précède sont empruntés à une petite notice sur Bellelay, publiée en 1841 et à une autre notice intitulée : *Relation de l'invasion de l'abbaye*

(*) La somme des lettres numérales du chronogramme donne la date de la fondation de l'abbaye, XVIIIDIVVDVLILI. 1136.

par les troupes françaises, publiée aussi il y a quelques années. L'auteur, qui était un ancien religieux de Bellelay, entre à cette occasion dans de longs et intéressants détails. Son récit est écrit sous l'impression pénible des circonstances au milieu desquelles il s'est trouvé. « Sous le rapport de l'avantage temporel, dit-il, l'abbaye de Bellelay était encore très-utile à la société. Les habitans des montagnes où elle est située, y trouvaient des ressources de tous les genres ; (*) les ouvriers du travail pour se sustenter eux et leurs familles ; les pauvres des charités de toutes espèces pour tous leurs besoins ; les voyageurs un gîte bienfaisant et agréable. (**)

» Ses revenus étaient très-modiques, eu égard au nombre des religieux, aux devoirs de l'hospitalité qu'elle exerçait, sans compter les charités des maisons qu'elle possédait hors de Bellelay, et celles qui se faisaient en argent : elle distribuait en aumônes environ 2,400 mesures de grain chaque année ; (***) elle ne possédait aucun droit odieux de féodalité, et jamais elle n'exigea avec sévérité ceux qui lui étaient dûs. Les baux de toutes ses fermes, les amodiations de tous ses biens, enfin toutes ses redevances étaient à un prix si modique que tous les amodiataires ou tenanciers y trouvaient leur avantage. La communauté était ordinairement composée de 40 et quelques membres : c'étaient 40 places honnêtes pour 40 individus, tous de la classe la plus commune de la société et de la Principauté où elle était située. Le reproche de fainéantise et d'inutilité si répété de nos jours contre les ordres réguliers ne pouvait d'ailleurs tomber sur cette abbaye : aucun religieux qui n'eût sa tâche marquée ; à peine leur nombre suffisait-il pour remplir les différents emplois de la maison. On sait que depuis longtemps (dès 1772), elle avait établi un pensionnat qui s'était acquis assez de célébrité. Au moment de sa suppression, cet établissement comptait cent et quelques élèves qui étaient instruits par neuf

(*) C'est ce que l'an reconnaît encore aujourd'hui, tant dans la partie réformée que dans la partie catholique du voisinage de l'abbaye.

(**) — « Il n'y a guères de couvent où l'hospitalité soit plus noblement, plus journellement exercée qu'à Bellelay : tout voyageur honnête fait sa révérence à M. l'abbé, prend place à sa table, occupe sans gêne et aussi long-qu'il veut un appartement commode et propre, et trouve à passer son temps fort agréablement, soit dans la conversation de plusieurs pères pleins d'esprit, de savoir, soit dans la bibliothèque qui commence à se remplir des meilleurs ouvrages en tout genre, soit dans la vue des leçons, des exercices et des jeux de la nombreuse jeunesse du séminaire. » *Bridel, Course de Bâle à Bienne.*

(***) En 1729, pendant les semaines les deux boulangers cuisaient par jour 48 penaux, y compris le pain des maçons. — *Note manuscrite de ma collection.*

religieux uniquement occupés de cet objet. L'empressement des parents à y placer leurs enfants faisait seul son éloge : de toutes parts on y demandait des places et dix fois plus qu'on ne pouvait en accorder. Les républicains eux-mêmes n'ont pu s'empêcher d'admirer l'ordre qui y régnait et la bonne éducation qu'y recevait la jeunesse; plus d'un s'est écrié, en voyant la destruction de cette école, que c'était un meurtre contre la société et l'humanité! »

Depuis le 15 décembre 1797 jusqu'aux mois de mai et juin 1798, époque de la vente des meubles de l'abbaye, celle-ci fut souvent livrée au pillage. (*) Les personnes âgées des environs de Bellelay racontent encore aujourd'hui les détails de tout ce qui se passait alors. On voyait partir chaque nuit des charges ou des voitures de butin. On s'introduisait le plus souvent dans l'abbaye par les canaux (voûtés à hauteur d'homme) souterrains qui la traversent en divers sens. Les titres, obligations et tous les papiers ayant rapport à des affaires d'intérêt et de comptabilité ont été, il est vrai, soigneusement conservés. Mais on est douloureusement affecté quand on pense au grand nombre de manuscrits, documents précieux, livres, tableaux et à tous les objets d'art qu'on n'a su ni apprécier, ni respecter. D'après les débris qu'on retrouve, on peut se faire une idée des trésors de science qui ont été détruits ici. Lors des ventes publiques du mobilier, la plupart des choses, surtout les objets d'art, ont été adjugées à bas prix. La superbe grille en fer qui séparait la nef du chœur forme aujourd'hui la porte de clôture d'un jardin situé à l'entrée de la ville de Bienne. Les cloches ont été converties en canons. Les tuyaux du grand jeu d'orgue ont été fondus aussi. Le petit orgue se trouve aujourd'hui dans le temple de la Chaux-de-Fonds. Lors de la vente du couvent à M. F. Japy, il ne restait plus en fait de mobilier, que les objets tenant à l'immeuble par destination, tels que les boiseries en chêne sculpté, à l'église, etc. Une partie de ces boiseries ornent aujourd'hui les salles de l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds. Plus tard, M. F. Japy fit don au temple de la Chaux-de-Fonds de la chaire de Bellelay, vrai chef-d'œuvre de sculpture, qui fait l'admiration des connaisseurs et qui est aujourd'hui d'un grand prix. Deux grands globes sphériques qui, paraît-il, avaient été oubliés sur les galetas du couvent, furent réclamés plus tard par le préfet du Haut-Rhin et ils doivent encore se trouver aujourd'hui au musée de Colmar. Ces deux pièces qui sont, dit-on, d'un travail remarquable, sont l'œuvre de l'ingénieur Monnin, frère du dernier abbé.

(*) Lors de leur départ les religieux, d'après la tradition, disaient à la population des alentours : « Allez au couvent; prenez tout ce qui vous conviendra; nous vous y autorisons; c'est notre propriété. Vous y avez plus de droits d'ailleurs que ceux qui nous en dépouillent par la force. »

On lui doit aussi les méridiens qu'on voit encore aujourd'hui sur l'église du couvent.

Bellelay, qui jusqu'en 1797 avait formé une corporation souveraine et séparée, fut réuni à la commune de Saicourt. (*) M. F. Japy établit ensuite dans les bâtiments de l'abbaye une fabrique d'horlogerie, puis une brasserie. La première a subsisté jusqu'en 1806, époque où elle fut réunie aux établissements de Beaucourt, en raison des difficultés résultant des communications et des douanes, dont un bureau se trouvait à Bellelay. Le pensionnat, qui avait servi d'hôpital militaire ambulante et dont la démolition a eu lieu à différentes reprises, fut totalement démoli en 1820; ses matériaux furent en partie transportés à Beaucourt pour servir à la reconstruction des établissements incendiés par les Autrichiens. Quant aux autres propriétés de Bellelay, l'hôpital, l'hôtellerie, les vacheries et les terrains considérables qui en dépendent, ils avaient été donnés comme dotation à la légion d'honneur, qui, le 7 septembre 1809, en fit cession à la caisse d'amortissement. Celle-ci les vendit, le 6 juillet 1812, à M. le baron de Reinach de Hirtzbach.

Après avoir quitté Bellelay, l'abbé Monnin se retira en Allemagne, d'abord à la Porte-du-Ciel, puis à Augsbourg, etc., et ensuite à

(*) — « 1801. En fructidor, tous les procès perdus. — En juin, les dômes détruits. L'église convertie en grange. » — *Notes manuscrites du P. Grégoire Voirol.*

D'après un mémoire de ma collection, imprimé à Besançon, l'abbaye de Bellelay, en septembre 1797, avait vendu diverses propriétés. Ces ventes avaient été faites avec les formalités et autorisations conformes aux lois du pays et aux lois canoniques; elles furent néanmoins contestées par le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du Mont-Terrible, mais le tribunal de Porrentruy les confirma et maintint les acquéreurs dans leurs droits de propriété. Il y eut appel de ce jugement. On remarque, dans le mémoire, une longue et intéressante consultation en faveur des acquéreurs et qui se termine ainsi :

« D'après ces considérations, les soussignés estiment que les acquéreurs n'ont point à craindre le succès de ce moyen, et que le décret du 25 mars 1793 n'avait point exproprié l'abbé et les religieux de Bellelay. »

» CAMBACÉRÈS, DEBONNIÈRE, TRONCHET. »

Malgré cela, le jugement du tribunal de Porrentruy fut cassé à Besançon.

En raison de la nouvelle destination des bâtiments de l'abbaye, dans laquelle il ne se trouvait ni remises ni écuries, une grange avec ses accessoires dut être établie dans l'ancienne église. Quelque regrettable que soit cette destination, elle s'explique néanmoins pour ceux qui connaissent les lieux. On comprend aussi qu'il eût été onéreux d'élever de nouvelles constructions à côté de bâtiments inoccupés.

Wyhlen près la Porte-du-Ciel, ainsi qu'on le voit par sa correspondance. (*)

Il ne sera pas, je crois, sans intérêt de citer ici quelques passages de ces lettres.

Augsbourg 21 juillet 1800.

« Bientôt nous quitterons cette ville pour chercher de nouveaux asiles en retournant sur nos pas. — Nous sommes toujours très-tranquilles. On peut actuellement écrire librement des lettres. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il faut éviter tout ce qu'il serait suspect et dangereux d'écrire et ne point faire inutilement le politique. Ce n'est point notre tâche ; ne nous en mêlons pas. »

Wyhlen, le 4 juin 1803.

« P. Germain, arrivé ici hier soir, nous a apporté la nouvelle que vous étiez nommé à la cure des Genevez, Vous voilà donc chargé d'un pesant fardeau dans les circonstances actuelles. Vous avez besoin de force, de fermeté, de prudence, de patience, de charité, etc. Ne vous déclarez jamais partisan ni de l'un ni de l'autre parti, mais de la paix, de l'union, de la charité ; travaillez courageusement à les rétablir dans votre paroisse, sans vous décourager des difficultés, contradictions, obstacles que vous pourrez rencontrer. Je prie le bon Dieu de vous faire la grâce de tout vaincre et surmonter par votre douceur, patience et charité. Vous trouverez dans l'Évangile, les épîtres de St-Pierre et de St-Paul, toutes les règles que vous devez suivre pour vous sanctifier et sanctifier le troupeau qui vous est confié. Que le Dieu de paix, de douceur, de charité, de force, de toute consolation y soit avec vous et vous dirige dans toutes vos voies. »

Wyhlen, le 26 octobre 1803.

« Je réponds maintenant à vos deux demandes ; 1^o nos archives sont au centre du théâtre de la guerre, et je ne crois pas qu'il soit possible qu'il y ait aucun accès en ce moment ; les lettres mêmes n'y parviennent pas, je n'ai reçu aucune réponse à celles que j'ai écrites touchant nos affaires ; il faut donc avoir patience.... »

Wyhlen, le 1^{er} décembre 1806.

« Vous me demandez des nouvelles d'ici : hélas ! je ne sais que vous dire, sinon que nous sommes à l'agonie. Nous avons dressé un mé-

(*) *Recueil de vingt-quatre lettres, autographes, de l'abbé Monnin au P. Grégoire Voirol, qui se trouve à la bibliothèque de Porrentruy. J'en dois la communication à la bienveillante entremise de M. l'abbé Vautrety, professeur.*

moire pour demander la jouissance de nos biens suivant la teneur du conclusum de la haute députation de l'empire ; on ne nous a rien répondu ; on a exigé que nous envoyions tous nos titres et documents à Carlsruhe, et on va vendre toutes nos possessions, meubles et immeubles, d'ici à Noël ; dans peu on viendra nous congédier d'ici, sans savoir ce qu'on fera de nous, et si on nous accordera des pensions. Voilà notre triste situation. Je n'ai plus de titres de Bellelay. On m'a obligé avec menaces d'extrader nos archives. Dieu soit béni, nous sommes entièrement dépouillés, et nous ne savons ce que nous deviendrons. On dit qu'on logera ensemble plusieurs religieux sécularisés dans quelques abbayes du Brisgau : Dieu m'en préserve ; j'aime mieux décamper avec rien. »

La lettre qui précède, du 1^{er} décembre 1806, est la dernière. Les propriétés de la Porte-du-Ciel ayant été vendues ensuite, l'abbé Monnin, après dix ans d'exil, rentra au sein de sa famille, à Bassecourt, où il mourut, le 1^{er} décembre 1807, dans sa 70^{me} année. J'ai dans ma collection d'autographes différentes lettres de l'abbé Monnin, mais qui remontent toutes à des dates antérieures à 1797. Une partie de ces lettres, se rapportant à des relations de famille, sont très-remarquables et elles dénotent chez leur auteur de beaux et rares sentiments d'affection, de dévouement et surtout de désintéressement. Dans les autres, il est question d'un voyage qu'il a fait en Souabe, de thèses soutenues par lui à Soleure, etc.

Avant de terminer cette petite notice historique j'ajouterai encore quelques détails sur le pensionnat. Le prospectus intitulé : *Extrait du tableau du pensionnat de Bellelay*, (*) portait entre autres :

« Le nombre des élèves est fixé à 50 : ils sont reçus dans cet institut depuis l'âge de sept ans jusqu'à douze. On demande seulement qu'ils sachent lire et écrire.

» On enseigne dans ce pensionnat la religion, les langues latine, française, allemande, l'histoire, la géographie, les mathématiques, l'architecture militaire avec le lavis, un cours abrégé de philosophie, la musique, l'écriture, le dessin, la danse, l'escrime. »

Suit la nomenclature des divers effets que devaient apporter les élèves, etc.

« L'uniforme : habit bleu-de-roi, parements et revers de parme cramoisie, doublure de tamis cramoisi, une épaulette d'or, boutons jaunes plats et dorés, veste bleue doublée de chalon blanc, culotte bleue, le

(*) Imprimé faisant partie de ma collection.

collet bordé d'un galon d'or. Ceux qui sont destinés au service et qui veulent faire l'exercice militaire, ajoutent à cela une paire de guêtres blanches avec boutons noirs.

» Petit uniforme : anglaise bleue, parements et collet bordés d'un petit galon d'or, veste et culotte bleues.

» On donne à chaque pensionnaire, si les parents ne sont contraires, une giberne et un fusil pour faire l'exercice les jours de récréation seulement, et toujours en présence d'un préfet. Hors le temps de l'exercice on ne permet à personne de garder les armes ; mais on les renferme dans l'arsenal commun, pour éviter toute distraction et accident.»

Un autre prospectus, de huit pages d'impression, aussi sans date, mais qui paraît plus ancien que le précédent, donne le règlement du pensionnat, en 31 articles, dont je citerai seulement les suivants :

« I. On sera levé et habillé un quart d'heure après le réveil, et l'on sera couché un quart d'heure après la prière du soir, après laquelle on ne causera jamais sur quelque matière que ce soit, sous peine de trois jours d'arrêts. On se lèvera à cinq heures et demie, depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, et à six depuis la Toussaint jusqu'à Pâques.

» XX. Messieurs les pensionnaires seront obligés de se saluer les uns les autres, dans la rencontre ou l'abord, avec tout le développement dont le maître de danse prescrit les lois. Il en sera de même quand on aborde un maître; quand il vient quelqu'étranger dans la classe, (*) on se tiendra debout et on ne s'assoiera qu'avec l'agrément du maître.

» XXVII. Les punitions usitées : la muraille, les arrêts, la prison. On ne les emploiera qu'avec le dernier ménagement afin qu'elles puissent être utiles à un enfant sans le rebûter et le décourager. »

Le registre (**) que l'on tenait au pensionnat et dans lequel se trouvent les noms de tous les élèves avec les dates de leur entrée et de leur sortie, a été légué, avec d'autres livres, à la bibliothèque de Delémont par le P. Berhier, dernier principal du collège de Bellelay.(***) Dans ce registre on trouve des notes, la plupart très-remarquables, écrites par

(*) Mardi 2 août 1785. M. Gressot arrive avec son fils, de même que M. et M^{me} de Buren, baillif de Nidau, M. Wildermett et M. Alexandre. Ils partent le mercredi 3. Ce jour-là M. de Buren vint nous voir à dîner et M. de Vos aîné (élève hollandais) lui fit le compliment. » — *Journal du P. Grégoire Voirol.*

(**) Un double de ce registre se trouve en la possession de M. Joseph Moreau, de Delémont, ancien élève de Bellelay, aujourd'hui à Paris, directeur des domaines en retraite et chevalier de la Légion-d'Honneur.

(***) Au mois de mai 1795, le collège est transféré à Soleure, chez M. Suri, jusqu'en mai 1797, puis à Steinbrugg-Waldeck. (*Notes manuscrites du P. Grégoire Voirol.*)

un ancien élève de Bellelay, M. de Montherot, de Lyon, beau-frère de M. de Lamartine, qui a visité Bellelay et ses anciens condisciples du Jura, en 1835. On voit, d'après ces notes, que la plupart des élèves de Bellelay sont devenus des hommes distingués dans les diverses carrières qu'ils ont embrassées, soit dans l'état militaire, la magistrature ou les sciences. Un grand nombre d'entre eux, parvenus aux grades d'officier, de colonel et même de général, sont morts dans les guerres du premier Empire français, principalement dans l'expédition de St-Domingue. D'autres sont devenus préfets, ambassadeurs, etc. M. de Marbeuf, fils du gouverneur de l'île de Corse, devint chambellan de Napoléon I^{er}, puis colonel, et mourut dans la campagne de Russie en 1812. Parmi les savants on remarque M. le comte de Clarac, de Toulouse, savant helléniste, habile dessinateur, graveur, conservateur des antiques au musée du Louvre à Paris, membre de l'académie des beaux-arts et officier de la Légion-d'Honneur. Le *Journal des débats*, du 29 janvier 1847, a publié sur M. de Clarac une notice nécrologique très-intéressante. Elle nous apprend que ce savant s'est acquis de la célébrité par ses voyages en Pologne, au Brésil, à la Guyane et en Italie où il fut chargé de la direction des fouilles de Pompéi. « La belle vue d'une forêt vierge dessinée par lui en Amérique, dit l'auteur de la notice, a été citée par Alexandre de Humboldt comme la plus parfaite image qu'il ait rencontrée de la végétation du nouveau monde. Après son retour à Paris, il s'occupa de son bel ouvrage intitulé : Musée de sculpture ancienne et moderne. Il allait faire paraître les dernières livraisons de cette magnifique publication lorsque la mort l'a frappé tout-à-coup le 20 janvier 1847. » Louis de Thury, de Paris, savant, connu sous le nom d'Héricart de Thury, était aussi un élève de Bellelay.

La plus grande partie des élèves du collège de Bellelay étaient étrangers au pays. Néanmoins, un certain nombre de Jurassiens ont fait leurs études dans cet institut ; la plupart sont devenus des hommes instruits et distingués, et tous ont rempli honorablement leur carrière. Voici d'après le registre original, les noms des étudiants jurassiens. De *Porrentruy* : MM. Xavier Kohler, Jacques Migy, Louis Migy, Xavier Migy, Ignace Migy, J. Brossard, M. de Rossé, N. P. L'hoste, J. L'hoste, F. Fevre de Montfallon, A. Trincano, J. Trincano, E. Pallain, H. Pallain, M. Daucourt, E. Triponé, T. Kuhn, J. Guélat ; de *Delémont* : J.-X. de Verger, J.-B. de Verger, J. Hennet, P. Miserez, F. Stouder, J. Reydet, X. de Maller, M. Schaffter, Babé, J.-B. Fleury, de Grandvillers, ancien receveur de l'impôt foncier, Ed. Moreau, capitaine, mort sous les murs de Neubourg, le 18 mars 1814 ; J. Moreau ; de *St-Ursanne* : J. Bouvier, Jos. Brossard, J. Verdat ; de *Laufon* : Jos. Feninger, J. Feninger ; de *Bienne* : Frédéric de Wildermett ; de *Saignelégier* : C. Simonin, Brossard, V. Fattet ; des *Bois* :

P. J. Gouvernon, A. Surdé ; des *Rouges-Terres* : Bridevaux ; de *St-Brais* : B. Queloz, J. Erard ; de *Montfaucon* : A. Cuenat ; du *Bémont* : A. Vermeille ; de *Scout* : A. Kubler ; de *Milandre* : J. Kilcher ; de *Buix* : A. Corbat, J. Corbat ; P.-J. Corbat ; de *Bonfol* : P.-J. Jecker ; de *Courgenay* : J. Comment ; des *Rangiers* ; F. Lachat ; de *Boécourt* : P.-J. Wisser ; de *Glovelier* : J. Bailat, P.-J. Theuret, P. Hertzzeizen, E. Brodhag ; de *Bassecourt* : P. Voyame, J.-P. Guerdat, H. Christe ; de *Courfaivre* : J. Berbier ; de *Develier* : J. Montavon ; de *Bourrignon* : U. Koller ; de *Correndlin* : H. Seuret, J. Périnat ; de la *Scheulte* : J. Lachat ; des *Genevez* : H. Rebetez ; de *la Bourg* : J.-N. baron de Wessenberg.

De tous ces anciens élèves de Bellelay, il ne reste plus aujourd'hui, je crois, que M. Migy, ancien avocat et ancien membre du grand-conseil, à Porrentruy ; M. X. Kohler, ancien chef de bureau à la préfecture du Haut-Rhin, inspecteur de la compagnie d'assurance du Phénix, à Colmar ; M. J. Moreau, directeur des domaines en retraite, à Paris ; M. J. Trincano, juge de paix, à Porrentruy ; M. T. Kuhn, professeur à l'école normale de Porrentruy.

A l'occasion de la *Vue de Bellelay*, que j'ai fait lithographier, il y a deux ans, j'ai reçu de plusieurs anciens élèves différentes lettres très-remarquables, en ce qu'elles prouvent l'attachement qu'ils avaient pour cet institut et les bons souvenirs qu'ils en ont conservés. M. le comte de la Rodde m'écrivait de Montconny (Saône-et-Loire), le 7 juin 1856 : « J'ai reçu, Monsieur, avec bien de l'intérêt, le prospectus que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser relativement au dessin représentant l'abbaye de Bellelay, où j'ai été élevé et pour laquelle j'ai toujours conservé bien de l'attachement. Je serai heureux de pouvoir jouir encore pendant quelque temps de ce souvenir, car tous les élèves de Bellelay vont bientôt descendre dans la tombe. Mais ce tableau fera au moins connaître à ma famille l'attachement que je conserve pour une maison dont le souvenir m'est resté bien présent. Je désirerais donc avoir bientôt ce dessin que je recevrai avec reconnaissance. » — M^{me} la comtesse d'Agoult, veuve de M. d'Agoult, ancien ambassadeur de France à la Haye, m'écrivait de Voreppe, près Grenoble, le 23 juin 1856 : « Il y a plusieurs mois, Monsieur, que j'ai eu le malheur de perdre M. d'Agoult. Connaissant parfaitement les nombreux et intéressants souvenirs que mon mari avait toujours conservés de l'abbaye de Bellelay, je viens vous prier de vouloir bien m'envoyer deux vues de Bellelay, par la diligence, parce que je veux les faire encadrer en souvenir de M. d'Agout, qui, j'en suis sûre, les aurait reçues avec bonheur. Je vous serai donc très-obligée, Monsieur, de m'envoyer ce souvenir, il me sera précieux. » — De M. le comte de Williamson, à Paris, j'ai reçu aussi la lettre suivante, datée du 8 juin 1856 : « Mon frère, le marquis

de Williamson est décédé il y a 35 ans, sans être marié. En mémoire du souvenir que j'ai conservé de Bellelay, dont nous parlions souvent ensemble, je serai très-heureux, pour moi et pour mes enfants, d'avoir la lithographie représentant cette ancienne abbaye. » — De Moulins (dép. de l'Allier), M. le comte de Ballore m'écrivait, le 14 juin 1856 : « Vous avez eu raison de penser que je serais bien aise d'avoir le dessin de l'abbaye et du collège où j'ai passé deux années, etc. » J'ai reçu des lettres à peu près semblables de MM, Jean de Lacroix de Laval, ancien maire de Lyon ; le comte de Lézaï-Marnesia, sénateur, à Paris ; de Villefrancon à Besançon ; de Poinctes de Gevigny, à Favernay ; Hector de Sonnaz, général d'armée en Savoie ; le colonel de Tugginer, à Soleure ; le landammann J. D. Jutz, (*) de Schwitz, etc.

D'après l'ancien registre déjà cité et dont j'ai pris copie en 1843, le pensionnat de Bellelay était fréquenté par des Suisses, des Français, des Allemands des divers états de l'Allemagne, des Savoisiens, des Italiens, des Corses, des Belges et des Polonais. Par un esprit de tolérance qui faisait honneur à l'abbaye et qui était bien respectable aussi de la part des familles, ce pensionnat était fréquenté aussi par des élèves réformés. Il y avait des Biennois, des Neuchâtelois et des Hollandais.

Je ne puis mieux terminer cette petite notice sur le pensionnat, que par les quelques mots suivants empruntés au pasteur Bridel (**): « L'abbé Deluce a prouvé qu'en servant Dieu, on pouvait aussi servir les hommes. J'aime et je révère beaucoup la mémoire de ce respectable abbé, qui a rendu un si grand service à la société par l'érection de cet institut, je le canoniserais volontiers dans les fastes de l'éducation et de l'humanité, et je désirerais qu'on donnât au public reconnaissant sa gravure et l'emblème ingénieux qui rappelle son nom et son souvenir, au-dessus de l'escalier de son séminaire. C'est le soleil qui luit sur de jeunes ceps, avec cette devise : *A Luce maturitas.* »

MONUMENTS DE BELLELAY.

Les bâtiments de l'abbaye (***) et la culture de ses environs annon-

(*) Mort en 1837. C'est un homme qui a beaucoup fait dans son canton pour l'instruction publique. Le *Courrier du commerce* de Bienne lui a consacré quelques lignes nécrologiques.

(**) *Course de Bâle à Bienne.*

(***) Une partie de ces détails est empruntée au P. Grégoire Voirol et surtout à M. l'abbé Saucy, curé aux Bois, qui a eu l'obligeance de me communiquer différents documents sur Bellelay et qui a bien voulu m'autoriser à en faire usage. Depuis longtemps M. Saucy s'occupe de recherches sur Bellelay et il possède aujourd'hui une intéressante collection de documents divers relatifs à cette abbaye.

çaient la richesse et plus encore l'industrie. En plusieurs points dominé par des montagnes, l'emplacement sur lequel est située la maison était autrefois sujet à beaucoup d'humidité. Mais depuis la reconstruction de l'église et de l'abbaye, au commencement du siècle dernier, on a paré à cet inconvénient en fondant tous les édifices sur des voûtes solides et de grandes arcades.

Abbaye.

En 1728, on a commencé à rebâtir l'abbaye dès ses fondements, et elle a été habitée déjà en 1736. Cet édifice est régulier, solide, a deux étages et le rez-de-chaussée. Il est composé de trois corps de logis et quatre pavillons. La charpente, surtout celle de l'église, est regardée par les connaisseurs comme un chef-d'œuvre. On compte encore aujourd'hui dans les trois corps de logis : 267 fenêtres, 63 chambres ou cellules, 19 grandes chambres et salons et 6 grandes salles. Tous les appartements sont gypsés, simples, propres et d'une hauteur proportionnée. Un grand poêle en fayence chauffait presque partout deux chambres. La cellule de chaque religieux était meublée d'un prie-Dieu, d'une table, de deux chaises, d'une armoire, avec quelques rayons pour y placer des livres. Les corridors sont d'une belle largeur et bien éclairés. La belle construction des escaliers est surtout remarquée par les connaisseurs. Les caves, qui occupent toute l'étendue des trois corps de logis et d'une partie de l'église, sont vastes, fraîches et très-bonnes. On peut y entrer avec des voitures. Il existe encore à la porte d'une de ces caves une belle grille en fer, d'un travail très-remarquable. D'après un document que j'ai retrouvé, elle a été faite à Delémont en 1741. Elle pèse 1237 livres. L'une de ces caves, qui avait 22 pieds de longueur sur 29 de largeur et 17 de hauteur, était occupée par un tonneau d'une dimension proportionnée à cette cave. Ce tonneau se trouve aujourd'hui dans un village du vignoble près de Neuchâtel. Le moulin, la boulangerie, la tannerie, les granges portaient les mêmes caractères de solidité et étaient bien entretenus.

Église.

L'église actuelle fut bâtie sous l'abbé Jean-George Voirol et consacrée par le prince Jean-Conrad, le 23 septembre 1714. On voit encore aujourd'hui, au-dessus de l'arceau qui sépare la nef du chœur, en lettres dorées sur un fond noir et renfermées dans un cadre ouvragé en gypse, l'inscription suivante : *Deo omnipotenti. 1714.* — « Jamais, dit le P. Grégoire, on n'avait vu sur le mont Jura un monument aussi auguste et aussi magnifique élevé à la gloire du Très-Haut. » C'était un beau morceau d'architecture de l'ordre composite, vaste, simple et bien éclairé. Elle était fraîche en été, froide en hiver, mais toujours sèche. Une tribune régnait le long de ses bas-côtés jusqu'au chœur, ce

qui était d'un très-bel effet. Il y avait sept autels ; les collatéraux n'étaient pas tous d'un goût bien exquis et ne répondaient ni par leurs tableaux ni par leur architecture au reste de l'édifice. Le chœur, le tambour, le grand orgue et le grand autel étaient ce qu'on y trouvait de mieux. La façade extérieure toute en pierres de taille, aux deux côtés de laquelle s'élevaient deux tours hautes de 155 pieds (*), était majestueuse, cependant on la trouvait trop unie et trop plate. L'église a 180 pieds de longueur, 74 de largeur et 55 d'élévation. Le chœur a 42 pieds de longueur sur 21 de largeur, d'une stalle à l'autre. La voûte a 55 pieds d'élévation. Elle était soutenue par 12 pilastres dont les chapiteaux étaient 12 statues des Saints de l'ordre. Il y avait 32 hautes stalles et 24 dans le bas.

CLOCHES. — Les deux tours renfermaient huit cloches (**) qui étaient parfaitement d'accord, suivant les huit tons naturels de la gamme. Il y en avait encore deux autres aussi d'accord, placées dans un petit clocher sur le chœur de l'église et destinées plus particulièrement à avertir les religieux des différents offices du jour et de la nuit. La seconde de ces huit cloches, qui pesait 3,193 livres, était depuis plusieurs années hors d'usage. Un morceau du poids de 43 livres en avait été détaché par la violence des coups du battant. Le seul moyen connu de remédier à cet accident était de refondre la cloche, et par là on s'exposait à détruire le parfait accord de cette sonnerie, ou au moins à de grandes dépenses, car il aurait été difficile de donner à cette cloche

(*) Quelques pierres étant tombées du haut de la tour du nord, dont la partie supérieure menaçait ruine, on dut, en 1842, pour éviter des accidents, démolir les deux derniers étages de cette tour qui existe encore aujourd'hui aux deux tiers environ de son ancienne hauteur. Cette tour, appelée la *nouvelle tour*, ne remonte pas au-delà de la construction de l'église actuelle, c'est-à-dire au commencement du 18^e siècle, tandis que celle du midi, depuis sa base jusqu'aux premières grandes fenêtres, remonte à une époque beaucoup plus reculée. M. Quiquerez, qui l'a visitée, la considère, avec raison, comme remontant à peu près au 12^e siècle. C'est la partie la plus ancienne de tous les bâtiments de l'abbaye.

(**) Noms et poids des cloches :

1 ^{re} dédiée à la Ste-Trinité	4295℥		Report... 14,175℥
2 ^e » à la Ste-Vierge	5195	8 ^e dédiée à Ste-Claire	557
3 ^e » à Ste-Anne	2151	<i>Les deux du chœur :</i>	
4 ^e » au St-Ange-Gardien	1745	1 ^{re} dédiée à la Ste-Vierge	351
5 ^e » à St-Augustin	1215	2 ^e » à Ste-Anne	267
6 ^e » à St-Norbert	898		
7 ^e » à Ste-Catherine	680		
	<u>A reporter... 14,175℥</u>		<u>Total... 15,550℥</u>

Ces 10 cloches avaient été fondues en 1718.

le même ton dans la première refonte. Un jeune homme nommé George-Henri Ly, des Rouges-Terres, près Saïgnelégier, serrurier de profession, s'offrit pour réparer cette brèche. Il l'entreprit en 1778 et réussit sans dépendre la cloche. (*) Il parvint à rejoindre parfaitement la pièce et à rendre à la cloche le même ton qu'elle avait auparavant. Cet ouvrier, vraiment habile, ne voulut communiquer à personne le moyen dont il s'était servi, et son secret mourut avec lui en 1783.

CAVEAU. — Le caveau où l'on enterrait les religieux se trouve placé sous le chœur de l'église. C'était une voûte spacieuse divisée en plusieurs compartiments de 6 1/2 pieds de profondeur et de 2 de diamètre, dans lesquels on mettait le cercueil et que l'on fermait aussitôt, au moyen d'une maçonnerie en briques, pour empêcher les exhalaisons. Au reste, ce caveau était aéré par deux fenêtres et l'on n'y entre que par le dehors de l'église. Il y avait 51 places. Le premier religieux qui y fut enterré fut le P. Godfried Villemain le 28 octobre 1717, et le premier abbé fut l'abbé Sémon en 1743. Le frère Pierre Rebetez y a été enterré le dernier, le 17 août 1797. On avait été obligé d'en déterrer six avant l'invasion de Bellelay et à la sortie des religieux deux places étaient encore vacantes, de sorte que 56 religieux y avaient été enterrés dans l'espace de 98 ans. En novembre 1800, les cercueils furent transportés dans le nouveau cimetière, situé à l'entrée de la prairie de la Nod.

Pensionnat.

Il y a, à l'entrée de l'abbaye, une grande cour fermée par une belle grille en fer, fabriquée à St-Ursanne en 1785. Le pensionnat était situé à l'entrée de la cour, à gauche de la grille. Quoique construit avec goût et dans de belles proportions, sa construction était moins solide que celle des bâtiments de l'abbaye. Il avait deux étages, non compris le rez-de-chaussée. On y comptait 132 fenêtres. Les appartements étaient d'une belle distribution. Il y avait dans plusieurs salles des peintures à fresques très-remarquables et bien supérieures, dit-on, à celles qu'on voit encore aujourd'hui dans la bibliothèque. La pharmacie de l'abbaye se trouvait dans un des appartements du rez-de-chaussée du pensionnat, où étaient logés aussi les différents maîtres et fournisseurs attachés à l'établissement.

Il avait été question d'élever, à droite de l'entrée de la cour, un bâtiment semblable au pensionnat et qui aurait fait le pendant de celui-ci.

(*) Jacques Sandoz, greffier de la Chaux-de-Fonds, dans son *Journal manuscrit* de 1728, page 550, fait mention d'un fondeur renommé, Pierre-Antoine Seurot, Lorrain de naissance, qui avait épousé une femme des Rouges-Terres et qui fondit des cloches à la Chaux-de-Fonds en novembre 1728. Serait-ce peut-être de ce Seurot que Ly aurait appris son secret?

La place, ou plate-forme, à droite s'appelait la forteresse. Elle était destinée aux élèves du collège, et était assez vaste pour y jouer à la paume et aux barres. Elle fournissait en outre à chaque élève un petit terrain de deux toises de longueur, pour y former un jardin que chacun cultivait, comme il le jugeait à propos.

En 1761, en creusant les fondements du grand mur de terrasse qui se trouve du côté de la tannerie, on découvrit un filet d'eau qui se perdait à l'endroit même où l'on voyait encore, il y a quelques années, une ouverture carrée détruite par un éboulement dans le mur. Comptant avoir fait une découverte utile, on voulut suivre le fil de cette nouvelle source à travers des blocs de pierres et de rochers énormes qui n'avaient jamais été remués. Lors de l'enlèvement des terres qui environnaient ces rochers, on trouva, en présence de l'abbé Joliat et de deux Messieurs de Berne que la curiosité avait conduits à Bellelay pour examiner cette nouvelle source, à vingt pieds de profondeur, un éperon d'une grandeur extraordinaire. Il avait douze pouces de long. La molette, ou petite roue piquante, était fixe et non pas roulante, comme celle des éperons qu'on porte aujourd'hui. L'abbé Joliat en fit présent à un de ces Messieurs, grand amateur d'antiquités. Reste à savoir comment et depuis quand cette pièce, réellement curieuse, accusant par sa forme une haute antiquité, a pu se trouver à plus de 20 pieds au-dessous de la surface du sol, dans un endroit où les terres et les pierres ne paraissaient pas avoir jamais été remués.

Hôpital.

L'hospice est un beau et vaste bâtiment à deux étages, y compris le rez-de-chaussée, dont la construction ne laisse rien à désirer, tant sous le rapport de l'art que sous celui de la solidité. Tous les appartements, même ceux du premier étage, sont solidement voûtés. « Ce couvent, dit le pasteur Bridel, (*) par une bienfaisance plus utile encore que l'aumône, parce qu'elle a des suites plus durables, a consacré un bâtiment séparé à un établissement bien précieux. On y nourrit, habille, instruit et élève dans les ouvrages de leur sexe, seize orphelines, choisies comme de juste dans les villages dont les dîmes appartiennent à l'abbaye; c'est avec une satisfaction bien douce qu'on voit que, fidèles à l'esprit de leur institut, ces religieux ne se bornent pas à prier Dieu de faire du bien, mais qu'ils en font eux-mêmes en son nom, légitimant ainsi l'abondance qui règne parmi eux. Les yeux seuls sont frappés des bâtiments, des tableaux, des jardins de cette abbaye, mais le cœur nage dans la joie quand il trouve que l'humanité a aussi sa partie; et plus que de tous les autres édifices de Bellelay, j'ai été charmé de la petite salle où j'ai vu ces orphelines coudre, filer, dévi-

(*) Course de Bâle à Bienne.

der, tricoter, sous les yeux vigilants de leurs maîtresses, qui ne négligent point de leur inculquer les principes de cette religion consolante, la meilleure, la plus tendre amie de l'infortune et de la pauvreté. Leur nourriture est saine et abondante, leurs heures d'instruction et de travail sont sagement entremêlées d'heures de récréation, et c'est autant par cette institution que par les prières des religieux, que j'aime à croire que la bénédiction céleste repose au milieu d'eux. »

Jardins.

Le jardin, à l'époque de la révolution n'était pas entièrement terminé. Situé dans un emplacement charmant, entouré des murs de clôture de l'abbaye, très-élevés du côté du midi, il était susceptible d'une infinité d'embellissements. Deux grandes terrasses placées l'une au-dessus de l'autre et d'environ cent toises de longueur, sont abritées par des murailles revêtues d'arbres plantés en espaliers qui produisent d'excellents fruits. Le milieu du jardin était partagé en différents compartiments et allées bordées d'arbres et de verdure. Au levant de l'abbaye, dans la partie la plus élevée de l'ancien jardin, deux plates-formes en gazon, ornées de tilleuls et de cabinets de verdure, offraient un beau point de vue sur le jardin, sur les terrasses et sur le Petit-Val. Ce jardin, amené à sa perfection, eut été d'une grande beauté, d'autant plus qu'il aurait contrasté davantage avec les noirs sapins et les situations agrestes des environs.

Au nord de l'église et vis-à-vis le chœur de celle-ci, se trouve une terrasse de 198 pieds de longueur sur 38 pieds de largeur, soutenue par un beau mur en grosses pierres de taille ayant 17 pieds de hauteur. Cette terrasse appelée aujourd'hui : *terrasse des lapins*, a cela de remarquable qu'on n'y trouve aucune issue, ni escalier. Je n'ai pu découvrir aucune pièce indiquant la destination de ce lieu et la tradition ne nous apprend rien non plus de positif à cet égard. Aurait-il peut-être servi de préau pour des novices ou des élèves en punition ?

Fontaines.

Il y a à Bellelay quatre sources différentes : 1^o la *Rouge-Fontaine*, qui sort de terre un peu au-dessous du moulin. Elle est si abondante qu'elle alimentait aisément quatre fontaines considérables, et le surplus de ses eaux servait encore au moulin ; 2^o la fontaine de la cour, dont la source se trouve sous la terrasse du pensionnat. Elle fut découverte en 1785 ; 3^o la fontaine du pensionat, dont la source se trouve à environ trente pas dans le clos de la tuilerie ; 4^o la fontaine qui fournit l'eau à l'hôpital, aux vacheries, à la tannerie, à l'auberge et qui prend sa source sous Montbautier. En général, les eaux de Bellelay sont toutes d'une très-bonne qualité. Elles ont

été éprouvées autrefois par la balance hydrostatique et par des opérations chimiques. L'eau de la *Rouge-Fontaine* est de trois millièmes plus pesante que l'eau distillée, celle du pensionnat et de la cour de deux millièmes et demi, et celle de l'hôpital de deux millièmes seulement. Les trois premières charrient une très-légère infusion de pierre ou de terre calcaire. La dernière paraît pure, on n'a pu découvrir en elle aucune substance hétérogène, c'est donc la meilleure. Toutes ces eaux s'écoulent dans de superbes canaux souterrains, qui traversent la cour, l'abbaye, le jardin et forment la source de la Sorne.

Plantes.

On trouve dans les environs de Bellelay des simples de toutes les espèces, qui sont d'un grand usage dans les pharmacies, entre autres toutes les plantes aromatiques et vulnéraires qui composent le *thé de Suisse*; en outre, le *trèfle de marais*; la *véronique*, dont les propriétés ont été célébrées avec enthousiasme sous le nom de *thé de l'Europe*; la *mandragore*, si merveilleuse dans les mains du charlatan; le *raisin d'ours*, excellent diurétique; le *raisin de renard*, fort estimé contre la peste. On y trouve encore plusieurs autres aromates, comme le *serpolet*, qui sert de nourriture aux moutons, dont la viande est excellente et fort recherchée; (*) l'*hysope*, l'*origan*, la *mille-pertuis*, la grande et petite *consoude*, la *bistorbe*, la *pervenche*, et une infinité d'autres plantes médicinales très-estimées, comme la *valériane*, la *tormentille*, la *mercuriale*, le *cabaret*, la *fougère mâle*, l'*oseille*, la *laitue*, etc. — Les légumes que l'on récolte à Bellelay sont de bonne qualité, surtout les choux. Ceux-ci sont savoureux, succulents, d'un bon goût et bien supérieurs à ceux que produisent les vallées environnantes. Dans tous les jardins sur les terrasses on cultive avec succès les asperges, les pois, les haricots, les concombres, les panais, carottes, raves et divers autres légumes. — Les pâturages de Bellelay sont gras et abondants. L'herbage, composé en grande partie de plantes aromatiques, y est excellent. De là la bonne renommée du lait, du beurre et du fromage de Bellelay. — En raison de la rigueur du climat, les arbres fruitiers, en plein vent, ne réussiraient pas à Bellelay.

(*) C'est vraisemblablement ce qui a donné lieu à l'établissement de la grande foire pour la vente des moutons, foire qui, comme du passé, continue à se tenir à Bellelay, chaque année à la fin du mois d'août.